



Compte rendu

Rencontre #10

Tenue à Dolbeau-Mistassini

le 19 novembre 2025

Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact environnemental
du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du
lac Saint-Jean



<i>Mot de bienvenue</i>	1
Validation de l'ordre du jour	1
Acceptation des comptes rendus des rencontres.....	1
Suivis	1
Présentation des résultats de l'analyse des scénarios de gestion et du scénario retenu dans l'étude d'impact.....	2
Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT	6
Consultation sur la démocratisation de l'information du Programme 2028-2037	7
Varia.....	7
Mot de la fin	8
Liste des annexes.....	8

Mot de bienvenue

Monsieur Jean-Simon Rioux, modérateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres du Comité consultatif du milieu pour cette dernière rencontre avant le dépôt de l'étude d'impact. Un tour de table est effectué afin d'accueillir les trois nouveaux élus.

La liste des participants est disponible en annexe 1.

Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour convient aux membres.

Il est présenté en annexe 2.

Acceptation des comptes rendus des rencontres

Les membres valident le contenu des comptes rendus des rencontres du 4 et du 23 septembre 2025.

Suivis

Les points de suivi concernent les sujets suivants :

- La reformulation des préoccupations 4, 14, 15, 17, 18, 25, 48, 50 et 59 qui avait été partagée aux membres quelques jours avant la tenue de la rencontre
- Le partage des informations au sujet des suivis effectués dans les milieux humides
- Le suivi des publications sur le site du ministère de l'Environnement
- La publication des rapports de consultation en ligne sur le site web d'Énergie Électrique
- Les notes prises durant l'atelier de discussion de la rencontre du 13 juin également partagé aux membres en amont de la rencontre

La présentation est disponible en annexe 3.

Le point de discussion principal est le suivant :

- Les informations au sujet des suivis effectués dans les milieux humides devraient être partagés au-delà du Comité des parties prenantes.

Questions des participants	Réponses
Les informations concernant les milieux humides devraient être partagées au-delà du comité des parties prenantes.	Caroline Jollette : Le résumé des rapports de suivis triennaux des milieux humides se retrouvent dans nos rapports de suivis annuels qui sont publics et sur notre site internet. Les constats et problématiques observées sont identifiées dans ces rapports. Il y a peu de questionnements sur le sujet actuellement. Si des organismes identifient des opportunités pour réaliser des projets, ils sont invités à nous joindre et nous leur fournirons plus de détails sur les résultats des suivis.
Est-ce que le suivi avec le comité consultatif que propose Rio Tinto (au sujet du cheminement de l'étude d'impact environnemental) n'est pas un doublon avec la mission de la structure de gestion participative?	Caroline Jollette : Pas nécessairement. D'ici l'obtention du Décret, nous souhaitons continuer à informer les participants et le milieu sur le cheminement de la démarche. Richard Dallaire : Nous voulons nous assurer de maintenir le lien avec les parties prenantes qui ont participé et que la démarche soit bien communiquée dans les prochaines étapes. Caroline Jollette : C'est un comité consultatif sur l'étude d'impact, donc nous souhaitons que le lien soit maintenu jusqu'au renouvellement du décret.

Présentation des résultats de l'analyse des scénarios de gestion et du scénario retenu dans l'étude d'impact

Mme Caroline Jollette ouvre la présentation en soulignant le travail de collaboration et les efforts déployés par toutes les parties pour parvenir à un scénario fondé sur les besoins et les concessions de chacun des acteurs. Elle rappelle également les éléments techniques sur lesquels les participants du sous-comité et les membres du Comité consultatif du milieu ont pu exercer une influence.

M. Jean-François Poulin revient sur les résultats présentés lors de la rencontre du 12 juin 2025. Avant l'ajout d'un scénario supplémentaire, il rappelle les rangs et le classement des différents scénarios étudiés à ce moment. Il précise que les commentaires formulés par les membres lors de cette rencontre ont permis aux experts et à l'équipe de Rio Tinto d'améliorer la matrice d'analyse multicritères, de renforcer la méthodologie et de mettre en lumière des points importants concernant les scénarios analysés. L'ajout d'un nouveau scénario avait pour objectif de trouver un compromis entre les éléments prioritaires pour Rio Tinto et ceux des parties prenantes.

M. Jean Paquin présente ensuite les modifications apportées au scénario D. Ces éléments concernent :

- Les conditions permettant le maintien d'un niveau minimum en été et en automne et l'ajustement des périodes d'application pour couvrir l'ensemble de l'automne.
- Les conditions de montée en décembre et la méthodologie de suivi de la prise de la ceinture de glace.
- Les conditions de montée pendant la période estivale (critère du 1500 m³/s).

Des exemples d'application du « critère du 1 500 m³/ secondes » pendant la période estivale sont également présentés aux participants. Enfin, M. Jean-François Poulin revient sur la méthode de classement des scénarios.

Mme Caroline Jolette présente les résultats de l'analyse globale de l'ensemble des scénarios.

Les principaux points soulevés lors de la discussion sont les suivants :

- L'ouverture de RTA par rapport à la démarche de l'étude d'impact de 2015 est soulignée et fortement appréciée ;
- La proposition d'un scénario qui reflète les besoins de chacune des parties, où tous ont dû faire des compromis ;
- L'ajout de l'adjectif « naturel » après le mot « apport » à la diapositive 22
- Il y a aussi la souplesse dans la période d'été qui peut être ajoutée dans la diapositive 16
- L'importance de considérer un nombre suffisant de sites d'observation de la prise de la ceinture de glace sur le terrain, en incluant les zones d'embouchure des rivières et d'autres points autour du lac et d'évaluer la nécessité d'augmenter le nombre de site dans le temps; L'ajout du critère 1500 m³/s en été, qui permet un gain de souplesse, une amélioration de la productivité et une meilleure gestion des risques liés à la navigation et à la protection du niveau minimum estival ;
- L'ajout de souplesse en période hivernale permet un meilleur équilibre de production entre la Centrale Isle-Maligne et celle de Shipshaw, en plus de présenter des gains en matière de sécurité des employés en limitant le déglacage des vannes ; La démarche de travail en sous-comité a été réalisée avec une grande écoute de RTA, et avec beaucoup de sérieux et de rigueur par l'ensemble des parties;
- Le scénario proposé redonne une vocation plus naturelle au lac Saint-Jean ; ;
- Les communications entourant le dépôt de l'étude d'impact, et particulièrement le scénario de gestion, doivent être coordonnées avec les parties prenantes
- Un lac pour tous recommande d'être le porte-parole lors de futures interactions médiatiques pour représenter la position du milieu
- Il est convenu d'attendre la publication de l'étude d'impact environnemental sur le site web du ministère de l'Environnement avant de présenter publiquement les éléments du scénario de gestion retenu, afin que les documents soient accessibles et disponibles pour consultation.

La présentation est disponible en annexe 4.

Questions des participants	Réponses
Est-ce que le 1500 m ³ /s inclut ou exclut le débit d'eau en provenance de la Péribonka ?	Jean Paquin : Exclut l'ensemble du débit de la rivière Péribonka. Ce sont les apports d'eau naturel non contrôlés au lac Saint-Jean.
Est-ce que c'est que le minimum de 14 pieds est maintenant appliqué jusqu'au 31 décembre ?	Jean Paquin : Non, c'est jusqu'au 7 septembre. Le niveau minimum ne change pas, et le 815 m³/s sert à encadrer les choix en matière de gestion des niveaux d'eaux dans les situations de faibles apports naturels. C'est un critère technique qui détermine dans quelles conditions la ligne minimale de niveau d'eau peut ne pas être respecté. Caroline Jollette : Nous souhaitons régulariser la situation. Après le 7 septembre, il n'y avait rien qui encadrait le manque d'apport en eau, et nous voulons éviter tout malentendu.
Le 815 m ³ /s s'applique-il sur une période de 10 jours sans apport d'eau significatif ?	Jean Paquin : , après 10 jours consécutifs. S'il est possible de faire mieux que 10 jours en lien avec des facteurs atténuants, ces derniers seront évalués.
Quelles sont les conséquences pour RTA si les limites minimales et maximales du niveau du lac ne sont pas respectées ?	Caroline Jollette : Nous devons justifier les situations de non-respect des limites au ministère de l'Environnement. Richard Dallaire : Nous devons démontrer que les causes sont naturelles et que notre gestion du lac est proactive. Ce sont des situations exceptionnelles et involontaires.
Pour tester la méthode de validation de la ceinture de glace, envisagez-vous d'augmenter le nombre de sites d'observation sur le terrain, autour du lac ?	Jean Paquin : Ce n'est pas exclu. Une corrélation sera également faite avec les observations satellites. Participant : Y aurait-il lieu d'avoir huit sites d'observation sur le terrain plutôt que quatre ? Caroline Jollette : Nous sommes ouverts à faire évoluer la méthode de suivi selon les constats qui seront faits. L'objectif est de respecter le principe directeur qui est d'éviter l'érosion additionnelle.
Une fois que le lac sera gelé, et qu'il sera remonté d'environ un pied, comment cela sera-t-il observé ?	Jean Paquin : Le niveau du lac va continuer d'être observé par le réseau de sonde. Le niveau maximum va demeurer sous les 16.5 pi tandis que la berge sera alors protégée par la glace. Ladite glace flotte sur l'eau et le lac va s'abaisser progressivement jusqu'au printemps.
Pour permettre au lac de remonter au-dessus de 15,5 pieds en décembre, s'agit-il d'une montée artificielle ou est-	Jean Paquin : Les deux situations peuvent se produire. En raison des changements climatiques, il arrive que des redoux et des crues surviennent en décembre. Lorsque le couvert de

ce justifié par des apports en eau naturel?	glace est bien établi, cela permet de cumuler ces épisodes et d'éviter d'ouvrir des vannes et de déverser afin d'évacuer quelques centimètres d'eau. Il est également possible de procéder à une montée, dans la mesure où la berge sera protégée afin de favoriser un meilleur équilibre des réservoirs et l'efficacité énergétique.
Les zones qui gèlent le plus tardivement sont les secteurs à l'embouchure des rivières. Est-ce que ce sont ces secteurs qui devraient être observés avec une attention plus particulière ?	Jean Paquin : C'est ce que nous allons développer au cours des trois prochaines années. Justin McKibbin : Les zones les moins profondes vont normalement geler en premier, mais les vents poussent les plaques de glace vers d'autres secteurs. Par rapport aux tributaires, les courants et l'eau parfois plus chaude peut ralentir la prise de glace. Ces secteurs d'eau libres demeurent cependant relativement petits et ne permettent pas le soulèvement de vagues pouvant occasionner de l'érosion. La couverture de glace sur le lac revêt davantage d'importance en termes de protection des berges contre l'érosion. Caroline Jollette : Les quatre points sont Saint-Gédéon, Saint-Henri-de-Taillon, Dolbeau-Mistassini et Roberval. Le gros de la mobilisation, ce n'est pas tant l'observation que le transport. Puisque nous ferons le tour du lac, nous pourrions effectivement arrêter à plus de points d'observation.
Au sujet du scénario qui sera proposé dans l'étude d'impact environnemental, comment anticipez-vous les réactions des riverains ?	Caroline Jollette : Ce scénario découle du travail de collaboration et tient compte des préoccupations exprimées par le milieu : la montée à 17 pieds au printemps a été retirée, le niveau d'automne a été maintenu à 15,5 pieds. Nous croyons qu'il sera bien accueilli. Il ne fera pas l'unanimité, mais il reflète le travail collaboratif réalisé et répond aux préoccupations du milieu.
Quelles communications sont prévues concernant le dépôt de l'étude d'impact environnemental, et plus particulièrement autour du scénario de gestion ?	Joanie Dubé : Lorsque l'étude d'impact sera disponible en ligne sur le site du ministère de l'Environnement, les premières communications viseront à rediriger vers la publication du document. Par la suite, au cours de l'année 2026, communiquerons de manière plus approfondie les éléments majeurs du Programme à travers différents moyens de communication. Participant a : Une coordination dans les communications suivant la parution de l'ÉIE et des scénarios de gestion des niveaux d'eau est serait appréciée. Participant b : Une collaboration dans la promotion doit être mise en place. Ce scénario est le résultat du travail de l'ensemble des parties prenantes et présente des améliorations pour tous. Il doit être présenté comme tel.

	Participant c : Un lac pour tous pourra jouer un rôle central dans sa diffusion, lui permettant d'établir sa crédibilité et d'améliorer sa notoriété. Participant d : Si nous sommes sollicités, nous indiquerons que nous attendons la version finale de l'étude d'impact environnemental avant de formuler des commentaires.
--	--

Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT

Mme Élisabeth Perron, chargée de projet au CREDD pour *Un lac pour tous*, présente un résumé des discussions en cours concernant la future structure de gestion participative. Elle commence par exposer le travail réalisé depuis l'été et par discuter des incontournables pour une gouvernance saine selon *Un lac pour tous*. Elle revient également sur la structure actuelle et présente les éléments qui font consensus parmi les membres et RTA concernant la future structure. Elle conclut en présentant les prochaines étapes de la démarche de réflexion.

Les principaux points soulevés lors de la discussion sont les suivants :

- Il est essentiel de bien définir les besoins des membres et les objectifs de la structure et de ses comités afin de cibler les moyens adéquats d'y répondre.
- La participation de RTA doit permettre de répondre aux besoins de la communauté.
- Il est important de se tourner vers l'avenir, de laisser le passé derrière nous et d'en tirer des apprentissages.
- Ce sont des réalisations concrètes qui favoriseront l'adhésion du milieu à la future structure de gestion participative. L'entente qui prévaut actuellement doit servir d'inspiration.
- Le lac Saint-Jean mérite une structure à la hauteur de sa réputation et de son importance pour la communauté; c'est pourquoi le travail de réflexion se poursuivra dans les prochains mois afin de favoriser un consensus.

La présentation est disponible en annexe 5.

Questions des participants	Réponses
Que sera-t-il indiqué dans l'étude d'impact environnemental concernant la structure de gestion participative ?	Richard Dallaire : Nous allons nous inspirer des éléments présentés aujourd'hui. Un addenda pourra être ajouté par la suite dans le cadre des réponses aux questions par exemple.

Consultation sur la démocratisation de l'information du Programme 2028-2037

Mme Joanie Dubé présente les résultats préliminaires du sondage qui a été acheminé plus tôt cette semaine aux membres du comité. L'objectif de la démocratisation de l'information est de reproduire, à plus grande échelle, le travail d'information réalisé avec les membres du Comité consultatif du milieu depuis septembre 2024, et de démocratiser, au cours de la prochaine année, les composantes les plus importantes du PGEPLSJ 2028-2037.

Les principaux points soulevés durant la discussion sont les suivants :

- La communication autour des éléments clés du Programme devra être bien coordonnée
- Il est important d'établir des contacts plus directs avec la population en utilisant des moyens de communication diversifiés, tels que la radio ou le relais d'information par les partenaires
- Il pourrait être pertinent de mettre en valeur la nouvelle relation partenariale établie au cours de la dernière année, idéalement en profitant des communications liées à la célébration des 100 ans.
- Présenter le nouveau nom du programme et expliquer les nouvelles balises réglementaires auxquelles vous êtes soumis serait important.
- Pour un membre, il est important d'utiliser les canaux existants : Facebook (avec des visuels), brochure d'information publique, assemblée générale annuelle des organisations, et MailChimp pour rejoindre les membres, pour les organisations qui en ont.
- Assurer un suivi transparent par l'entreprise au sujet de la progression de l'étude d'impact environnemental, et pour suivre le processus.
- Il est important de maintenir un contact direct avec les personnes moins intéressées, qui pourraient être les plus critiques, afin d'expliquer la complexité du travail réalisé.
- Explorer la radio locale, encore très influente au Lac-Saint-Jean, en envisageant un partenariat avec Un Lac pour tous pour une chronique mensuelle ou bimensuelle, afin de rejoindre une clientèle différente.
- Organiser une tournée d'information et de consultation autour du lac pourrait être une proposition à envisager.

Les résultats pourront être partagés ultérieurement aux membres pour commentaires.

La présentation est disponible en annexe 6.

Varia

Une photo du comité est prise.

Mot de la fin

Mme Jolette présente aux membres du comité un résumé de la portée des échanges et de leur influence concrète dans l'étude d'impact environnemental à paraître. Elle en profite pour les remercier et exposer les objectifs pour la prochaine année.

Les principaux points soulevés durant la discussion sont les suivants :

- Les membres apprécient que leur contribution soit mise en valeur. Cette contribution pourrait également être transmise par lettre aux organisations qui ont permis à leurs ressources de participer, ainsi qu'aux bénévoles, en guise de remerciement.
- Il est nommé que les membres du comité ont bien ressenti qu'ils avaient de l'influence sur les propositions de RTA.
- La démarche a permis de renforcer l'appréciation et le respect mutuel entre les participants.

La présentation est disponible en annexe 7.

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Liste des suivis

Annexe 4 : Présentation des résultats de l'analyse des scénarios de gestion et du scénario retenu dans l'étude d'impact

Annexe 5 : Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT

Annexe 6 : Consultation sur la démocratisation de l'information du Programme 2028-2037

Annexe 7 : Mot de la fin

Annexe 1 : Liste de présence

CATÉGORIE D'ORGANISATION	NOM DE L'ORGANISME	REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS	POSTE	Présent
Élus - MRC	MRC Lac-Saint-Jean-Est	M. Louis Ouellet	Préfet	☒
		Mme Nathalie Audet	Directrice du service de l'aménagement	☒
		M. Jacob Coulombe	Maire de Saint-Gédéon	☒
	MRC Maria-Chapdelaine	M. Jean Morency	Préfet	☒
		Carole Remblay	Mairesse de Péribonka	☐
		Mme Isabelle Simard	Directrice générale	☐
		Rémi Rousseau	Maire de Dolbeau-Mistassini	☒
	MRC Domaine-du-Roy	M. Yanick Baillargeon	Préfet	☐
		M. Danny Bouchard	Directeur général adjoint et de l'aménagement	☐
		Marie-Noëlle Bhérér	Mairesse de Saint-Prime	☒
Première Nation	Pekuakamiulnuastch Takuhikan	Mme Kaysey Moar	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement	☐
		Mme Judith Courtois	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement	☒
Tourisme	Chantier tourisme Domaine-du-Roy	M. Charles Desbiens	Conseiller sectoriel - tourisme	☐
	Tourisme Maria-Chapdelaine	M. Sylvain Gagnon	Président	☐
Nature, Associations de rivières	RIVERAINS - Secteur MRC Lac-Saint- Jean-Est	M. Pierre Audet	Président	☐
		Mme. Claude Prévost	Substitut	☒
	RIVERAINS - Secteur MRC Domaine- du-Roy	Mme Marie-Ève Guay	Représentante	☒
		Mme Denise Thibeault	Substitut	☐
	RIVERAINS- Secteur MRC Maria- Chapdelaine	Mme Suzanne Morin	Représentante	☐
		M. Marc Dufour	Représentant	☒
		M. Égilde Dufour	Substitut	☐
	RIVERAINS - Riverains 2000 lac Saint-Jean	M. Éric Lalancette	Représentant	☒
Nautisme	Marina de Saint-Henri-de-Taillon	à déterminer	.	☐
	Club de voile au Grand Large	M.Bruno Lalancette	Président	☒
	Club nautique de Péribonka	M. Denis Potvin	Représentant	☐
Organisations environnementales	OBV Lac-Saint-Jean	M. Hugues Jobin	Président	☒
		Mme Anne Malamoud	DG	☒
	Corporation LACTivité pêche Lac-Saint-Jean	M. Marc Archer	DG	☒
		M. Tommy Tremblay	DG	☒
	Le CREDD	Mme Monique Laberge	Présidente du CA	☒
	Parc national de la Pointe-Taillon	M. François Guillot	DG	☒
	Parc national de la Pointe-Taillon	Mme Brigitte	Substitut	☐
Organismes socio-économiques	Un lac pour tous	Mme Élisabeth Perron	Substitut	☒
	Syndicat National des Employés(es) de l'Alum	M.Jean-Philippe Lévêque	Président	☐
Équipe de coordination	Rio Tinto	Mme. Caroline Jolette, ing	Conseillère sénior	☒
	Rio Tinto	Mme. Catherine Imbeau	Conseillère sénior, communauté et performance	☒
	Rio Tinto	M. Richard Dallaire	conseiller sénior en relation avec les milieu et Affaires	☒
	Rio Tinto	M. Luc Dallaire, ing	Chef de service	☒
	Rio Tinto	M. Jean Paquin, ing	Ingénieur analyste en hydrologie	☒
	Rio Tinto	Mme. Gabrielle Dallaire, ing	Analyste en ressources hydriques	☐
	Rio Tinto	M. Simon Durocher	Conseiller principal environnement	☐
	Pilote groupe-conseil	M. Jean-Simon Rioux	Modérateur principal	☒
	Pilote groupe-conseil	Mme. Anny-Pier Perron	Conseillère - acceptabilité sociale	☒
Experts invités	Pilote groupe-conseil	M. Mathieu Pelletier	Modérateur	☐
	WSP	M. Jean-Francois Poulin	Gestionnaire, Étude d'impact sur l'environnement	☒
	WSP	M. Martin Larose	Vice-président, aviseur	☐
	Lasalle NHC	M. Justin McKibbon, ing.	Chargé de projets – Project Manager	☒

Annexe 2 : Ordre du jour

Ordre du jour

➤ 11h45	Dîner
➤ 13h	Mot de bienvenue
➤ 13h 05	Validation de l'ordre du jour
➤ 13h 10	Éléments de suivi
➤ 13h 15	Acceptation des comptes rendus
➤ 13h 20	Présentation des résultats de l'analyse des scénarios de gestion et du scénario retenu dans l'étude d'impact
➤ 15h 20	Pause
➤ 15h 30	Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT
➤ 16 h	Atelier : Consultation pour une diffusion grand public de l'information du Programme 2028-2037
➤ 16h20	Varia
➤ 16h25	Mot de la fin
➤ 16h30	Prise de photo

Annexe 3 : Liste des suivis

Éléments de suivi (1/3)

- Reformulation des préoccupations (4,14,15,17,18,25,48,50,59)

#	Préoccupations	Préoccupations reformulées
4	Les parties prenantes sont préoccupées par les changements climatiques qui affecteront l'ensemble de l'écosystème du lac Saint-Jean et son patrimoine bâti.	Les parties prenantes sont préoccupées par les changements climatiques qui affecteront l'ensemble de l'écosystème du lac Saint-Jean et son patrimoine culturel et bâti.
14	Le sable utilisé pour le rechargement est souvent jugé trop grossier et très éloigné du sable naturel des plages du lac, ce qui nuirait à l'image touristique, à l'apparence des plages, et nourrit l'impression d'artificialisation des berges et des plages.	Le sable utilisé pour le rechargement est souvent jugé trop grossier et éloigné du sable naturel des plages du lac, ce qui nuirait à l'image touristique, à l'apparence des plages, et contribuerait à l'artificialisation des berges et des plages.
15	Volonté de certaines parties prenantes d'ajouter des secteurs actuellement non couverts par le Programme au prochain PGEPLSJ (p. ex. Pointe Racine, le bôme de Saint-Méthode, la Petite-Péribonka, les tributaires du haut du lac ou l'île Boulianne).	Les secteurs non couverts par le Programme actuel devraient être ajoutés au PGEPLSJ 2028-2037 (Pointe Racine, le bôme de Saint-Méthode, la Petite-Péribonka, la baie de Ptarmigan, parc national de la Pointe-Taillon, l'île Boulianne, partie de la rivière Ashuapmushuan, milieux humides en terres publiques).
17	Considérations quant à la santé et à l'intégrité des milieux humides du lac Saint-Jean (couverts et non couverts par le Programme).	La dégradation des milieux humides du lac Saint-Jean (couverts et non couverts par le Programme) doit être considérée.
18	Il est demandé que la gestion du lac permette d'accroître le nombre de milieux humides.	La gestion du lac devrait éviter la détérioration des milieux humides et des herbiers.
25	La perception d'un manque de transparence et de communication de la part de la structure de gestion participative d'ULPT.	Le manque de transparence et de communication de la part de la structure de gestion participation d'ULPT préoccupe les répondants.
48	Craintes que l'aménagement et la stabilisation mécanique des berges n'entraînent une artificialisation du milieu naturel.	L'aménagement et la stabilisation mécanique des berges soulèvent des préoccupations sur la progression de l'artificialisation du milieu naturel.
50	La protection de la biodiversité est essentielle pour les parties prenantes.	La gestion des niveaux du lac devrait viser à freiner la perte de la biodiversité et permettre d'optimiser la productivité biologique.
59	Des perceptions de manque de représentativité au sein de la structure de gestion participative, accentuées par une faible connaissance du public à son sujet, ont été exprimées.	Le manque de représentativité au sein de la structure de gestion participative et une faible connaissance du public à son sujet préoccupent les répondants.

Éléments de suivi (2/3)

- **Les acteurs du milieu aimeraient être informés des résultats des suivis effectués dans les milieux humides au moment où ils sont réalisés**
 - La planification des suivis triennaux des milieux humides est discutée au Comité des Parties Prenantes et les résultats sont résumés dans le rapport de suivi annuel du PSBLSJ qui est aussi discuté au CPP et rendu disponible sur notre site internet [Bilans et rapports de suivi | Rio Tinto Énergie Électrique](#) et sur le site du MELCCFP [Projet](#).
- **Suivi au comité sur la publication des documents sur le site du ministère de l'Environnement.**
 - Rio Tinto continuera d'informer les membres du Comité consultatif du milieu sur l'avancement des travaux en lien avec le renouvellement du décret dans les prochaines années.
- **Publication des rapports de consultation en ligne** sur le site web d'Énergie Électrique au cours de la semaine

Éléments de suivi (3a/3)

Retour sur l'atelier portant sur la structure de gestion participative

Objectifs de l'atelier

- **Présenter et évaluer** : le mécanisme de participation du milieu et la structure de gestion participative.
- **Suggérer** : des actions à **cesser**, **conserver** ou **créer** pour améliorer ces processus et structures.

Déroulement : Prise de note au cours de la présentation.



Éléments de suivi (3b/3)

Retour sur l'atelier portant sur la structure de gestion participative

Structure de gestion participative

Cesser

- Complexité des instances
- Communications fragmentées
- Chevauchement des rôles (ULPT, CPP, RT)
- Défi de continuité
- Limites du bénévolat

Conserver

- Une permanence et le financement
- L'implication et la codécision (information VS consultation)
- Autonomie (crédibilité, légitimité, liberté d'expression)
- Liberté de définir ses propres orientations
- Échanges réguliers sur les connaissances

Créer

- Besoin davantage d'implication de la part du politique et des experts
- Comment intégrer les personnes plus « critiques » ?
- Mode de gestion adaptatif/évolutif permettant des ajustements en cours de route dans la gestion des niveaux d'eau et/ou des travaux; sans devoir attendre les renégociations décennales
- Préciser, avec la Première Nation, sa place dans la structure
- Avoir une reconnaissance législative qui favorise l'autonomie
- Mieux redistribuer les pouvoirs
- Clarifier les mandats et structures
- Évaluer la pertinence d'une participation de RT dans le CPP ?

Annexe 4 : Présentation des résultats de l'analyse des scénarios de gestion et du scénario retenu dans l'étude d'impact

Présentation des résultats d'analyse de scénarios de gestion des niveaux d'eau du lac Saint-Jean

Retour sur les travaux du sous-comité

À la demande des membres du Comité consultatif, un sous-comité de travail sur la matrice d'analyse a été mis sur pied par Rio Tinto.

- Cette **collaboration**, nouvelle et axée sur la **recherche d'un consensus**, a permis à tous les partenaires de **faire preuve d'écoute et d'ouverture**.
- Elle a contribué à **bonifier la matrice d'analyse** d'un point de vue méthodologique et en à améliorer la compréhension.
- Le traitement du scénario proposé par ULPT avec **la même matrice** que celle utilisée par Rio Tinto a permis une **comparaison équitable et objective**.
- Cette possibilité de comparer l'ensemble des propositions sur une base égale a **mis en évidence les forces et les angles morts** de chaque scénario.
- Elle a permis d'aboutir à un **scénario fondé sur les besoins** et sur des **concessions de part et d'autre**.

Retour sur les travaux du sous-comité

D'un point de vue technique :

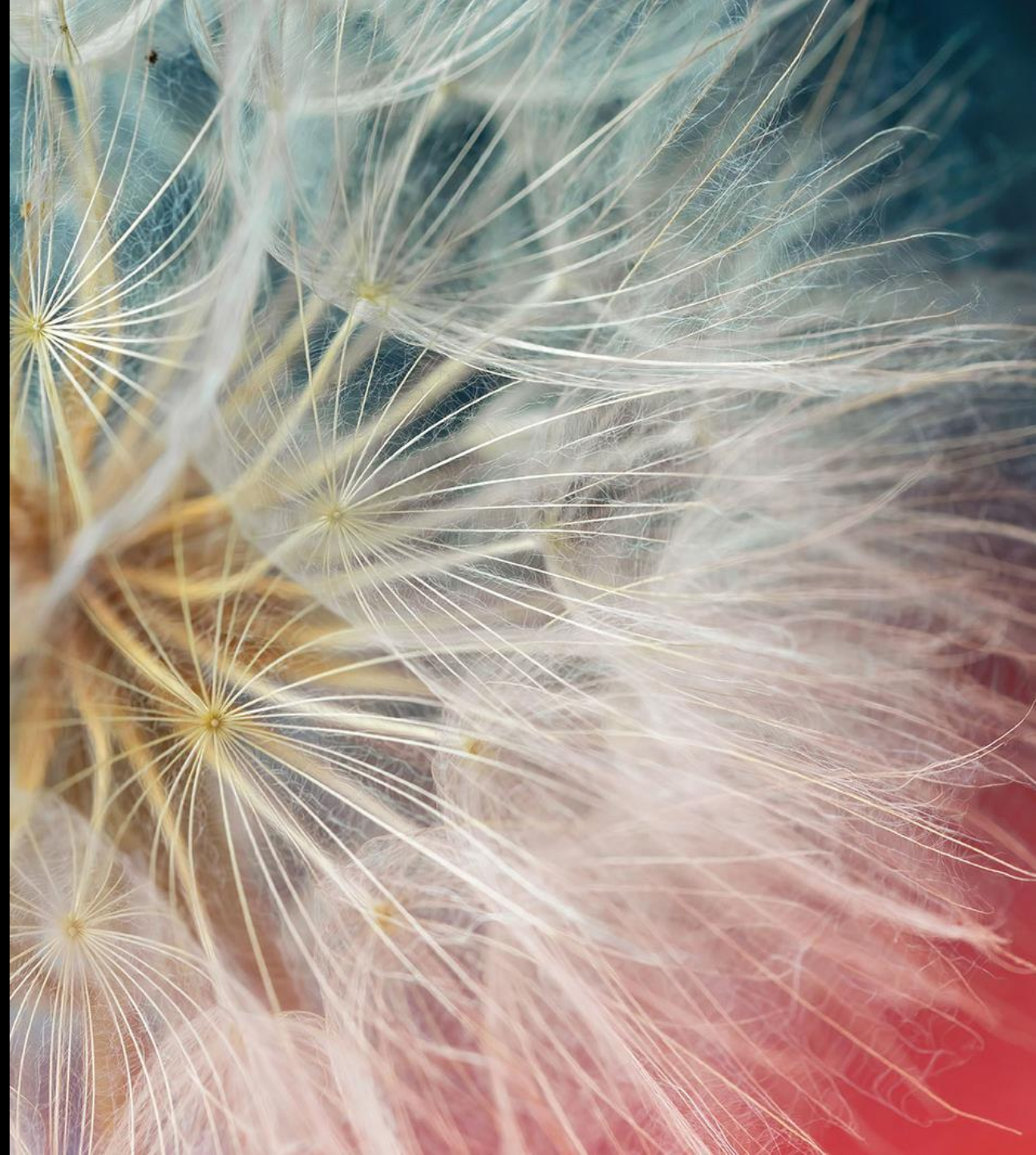
- Modification du libellé de certains critères et indicateurs
- Recommandation concernant l'attribution de la pondération des critères du pilier Social
- Échanges sur la pondération du pilier Environnement
- Passage de 4 axes d'analyse aux 3 piliers du développement durable, avec intégration de l'érosion dans chaque pilier
- Analyse des scénarios dans la matrice et présentation des résultats



SCÉNARIOS DE GESTION - PGEPBLSJ

MISE À JOUR – SCÉNARIO D

Novembre 2025



Plan de la présentation

- **Retour sur la rencontre du Comité consultatif du milieu (CCM) du 12 juin**
 - Résultats de l'analyse
 - Constats et commentaires
 - Ajout d'un nouveau scénario
- **Scénario D**
 - Principales caractéristiques
- **Paramètres d'analyses**
- **Résultats**

Résultats de l'analyse – rencontre du 12 juin

Scénario	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT
TECH./ÉC. (33,3 %)	5	1	3	2	4
<i>Pointage</i>	1,60	0,43	1,07	0,67	1,23
SOCIAL (33,3 %)	2	5	4	3	1
<i>Pointage</i>	0,82	1,38	1,22	0,98	0,47
ENVIRONNEMENT (33,3 %)	5	1	3	2	4
<i>Pointage</i>	1,27	0,63	0,77	0,73	0,80
RANG GLOBAL	5	2	4	1	3
Pointage total	3,68	2,45	3,05	2,38	2,50

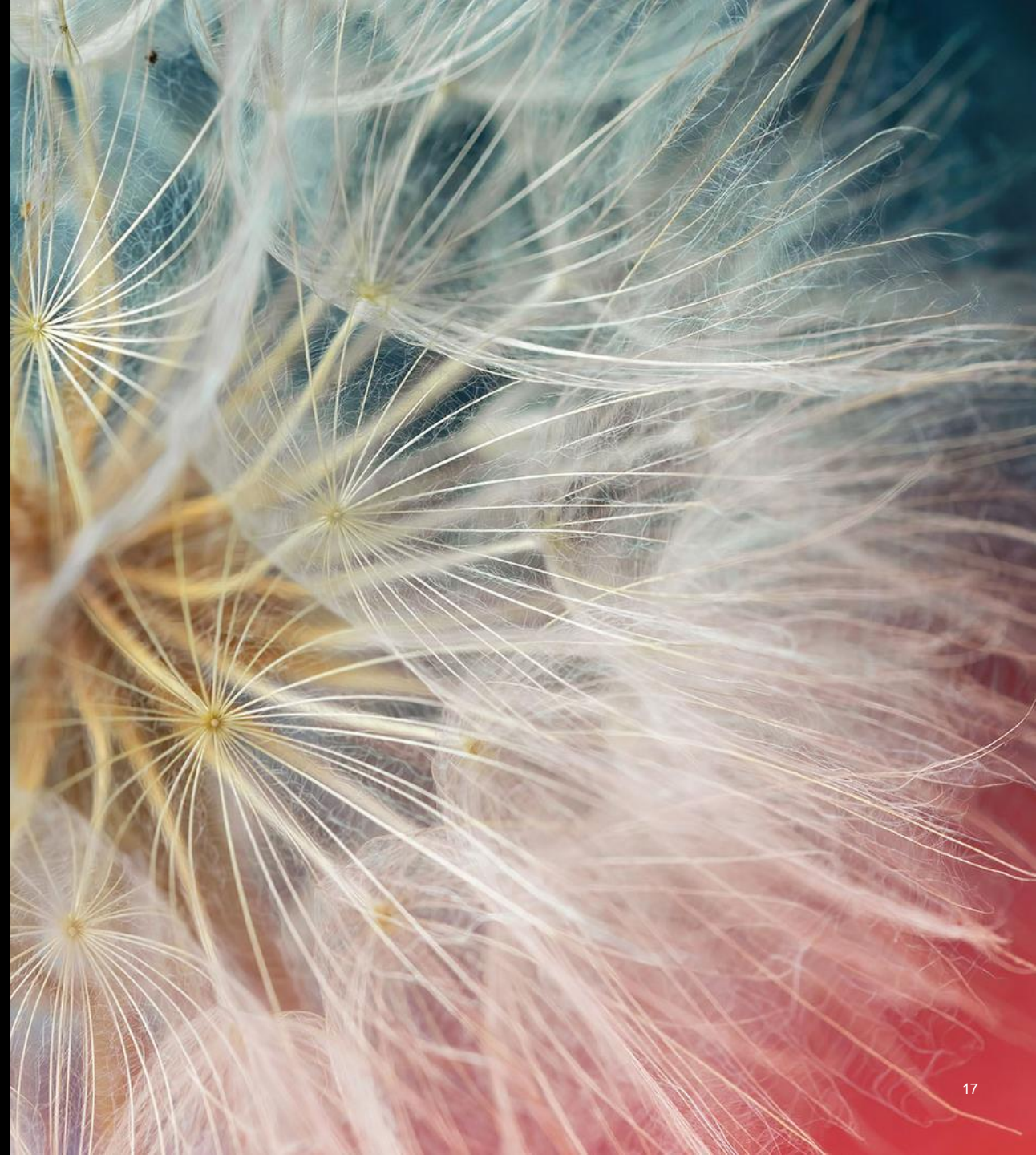
Constats et commentaires du CCM

- **Scénario C :**
 - La limite estivale à 13 pieds est problématique d'un point de vue d'acceptabilité sociale pour les membres du CCM
- **Scénario ULPT : termine en 3^e position**
- **Étapes pour la suite :**
 - Un consensus a émergé afin d'ajouter un scénario en se basant sur ULPT
 - RTA est ouvert à l'ajout d'un scénario
- **Méthode d'analyse :**
 - Méthode de rangement des scénarios : les écarts pour certains indicateurs, surtout environnementaux, sont minimes et possiblement non significatifs
 - Récréotourisme (nombre de jours avec limite minimale < 14 pieds) : demande d'utiliser le nombre de jours où les niveaux sont inférieurs à 14 pieds plutôt que la longueur de la limite de gestion
 - Niveaux d'automne : suggestion d'inverser le sens de l'échelle de classification pour mieux cerner l'utilisation par les oiseaux de rivage

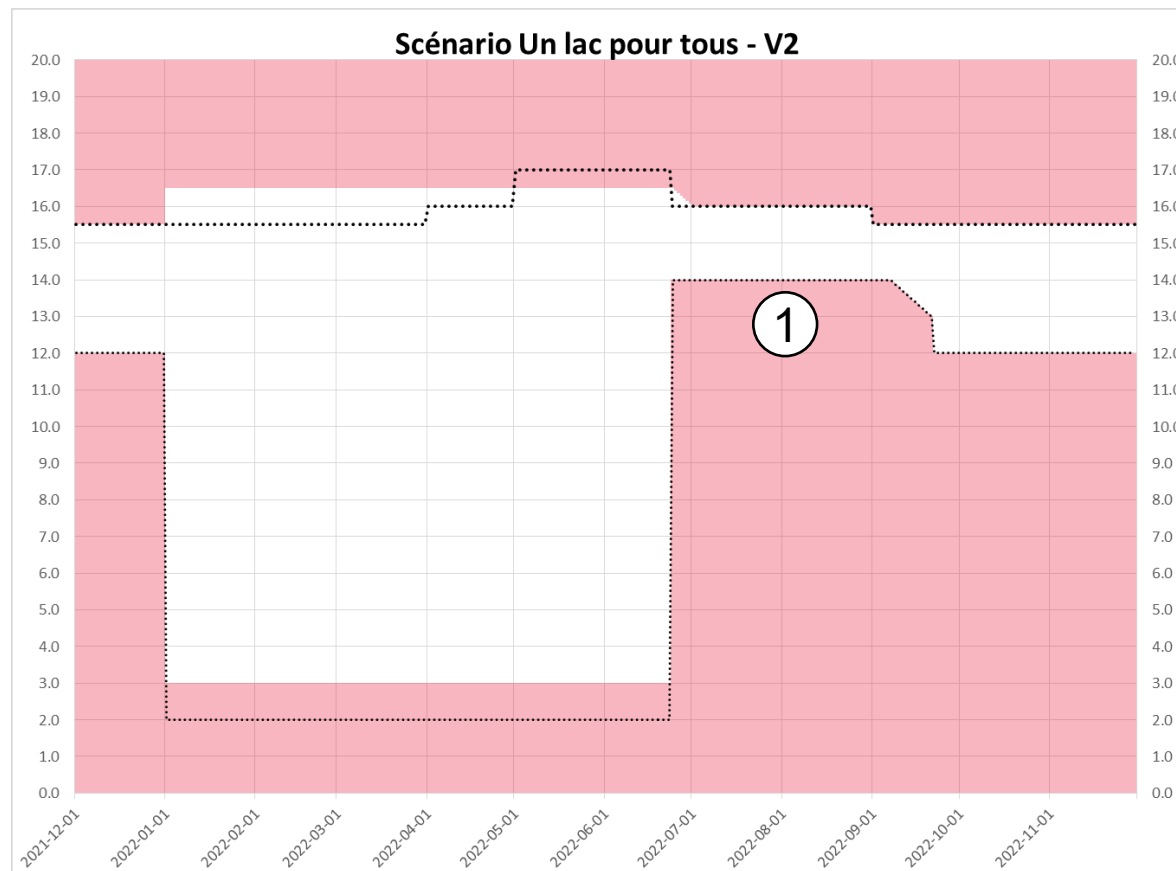
Ajout d'un scénario

- **Éléments importants pour RTA :**
 - Viser plus de résilience dans un contexte de changements climatiques
 - Viser plus de souplesse au niveau opérationnel dans le contexte hivernal notamment
- **Éléments importants pour le CCM :**
 - Pour favoriser l'acceptabilité sociale :
 - Avoir des niveaux plus bas au printemps (ex.: abandon du 17 pieds);
 - Maintenir une limite à 15,5 pieds à l'automne;
 - Maintenir un niveau supérieur à 14 pieds en été;
 - Permettre la possibilité de montées temporaires entre 16 pi et 16,5 pi lors d'épisodes de pluie spécifiques en été dans un contexte de souplesse et de résilience aux changements climatiques;
 - Maintenir un niveau minimum à 3 pieds en hiver (protection des prises d'eau).

AJOUT DU SCÉNARIO D

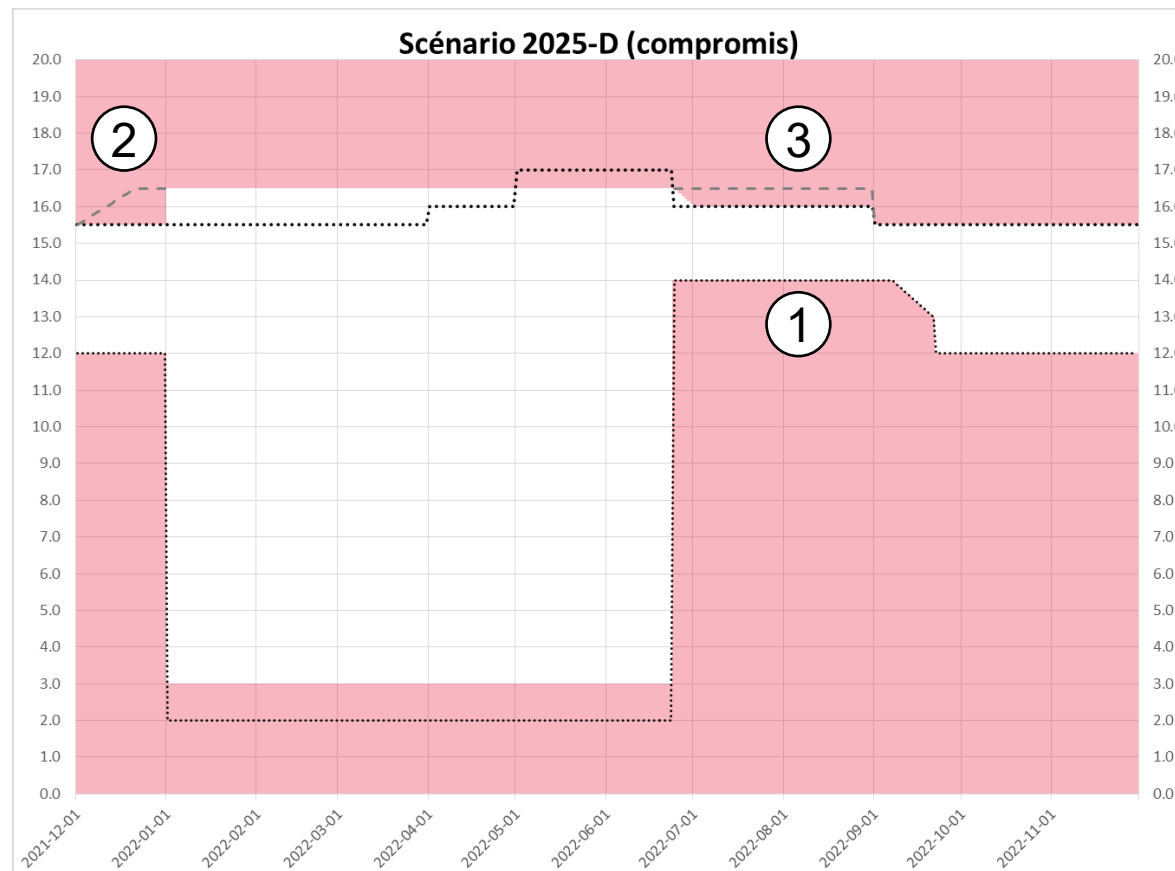


WSP Comparaison scénarios ULPT et 2025-D



①

Zone où le 14 pi. ne saurait être maintenu faute d'apports en eau suffisant – critère du 815 m³/s en aval



②

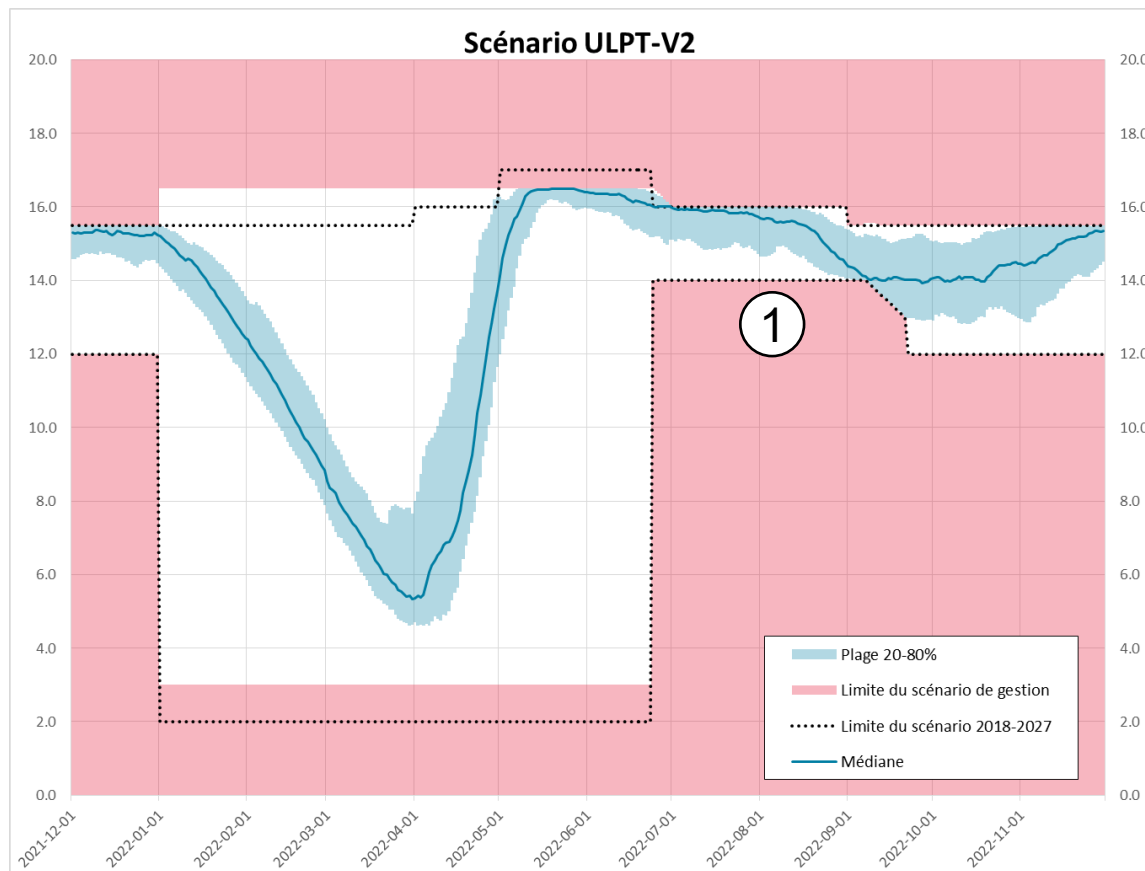
Zone avec montée progressive possible > 15.5 pi. et < 16.5 pi. si ceinture de glace sur les berges confirmée

③

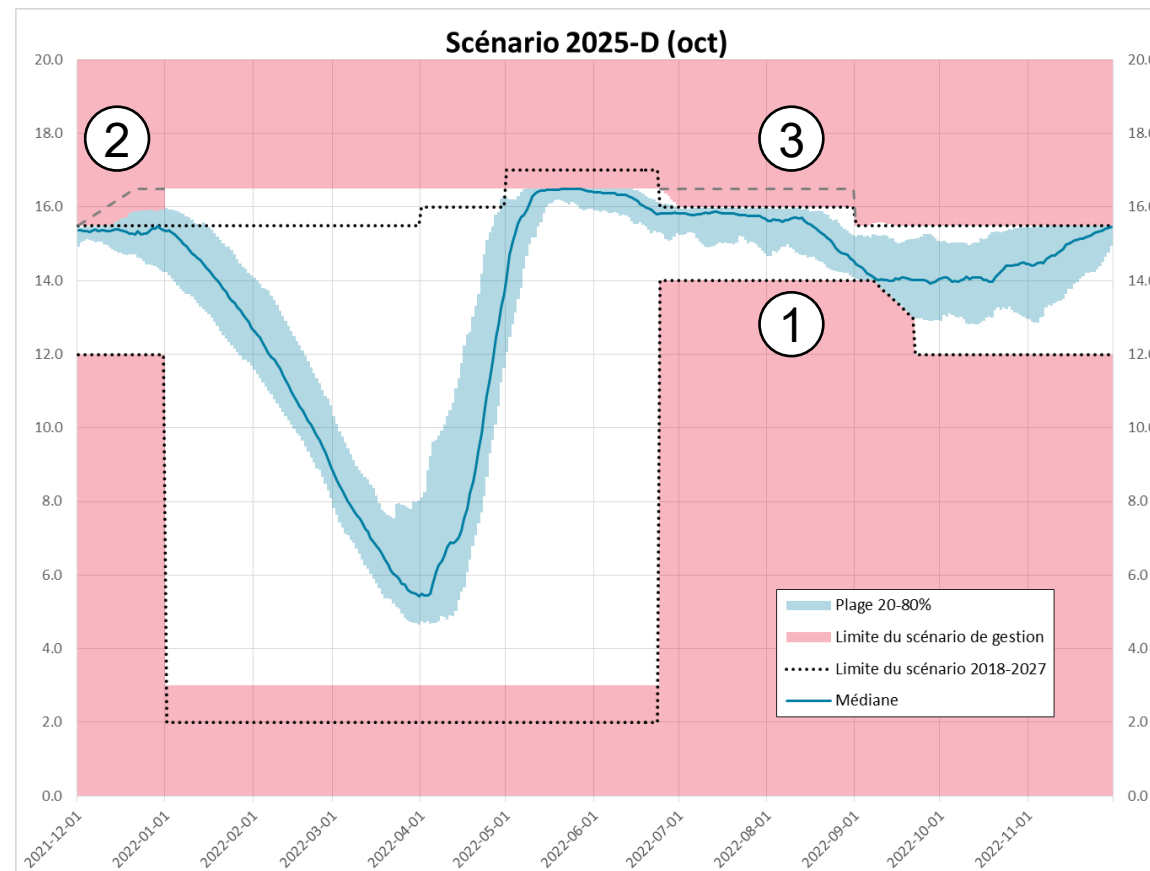
Zone avec montée possible > 16 pi. et inférieur à 16.5 pi. si apports naturels au LSJ supérieurs à un critère de forte hydraulicité*

* Atteinte d'un seuil de 1500 m³/s d'apports naturels excluant le débit contrôlé de la rivière Péribonka

WSP Comparaison plage 20-80 ULPT et 2025-D



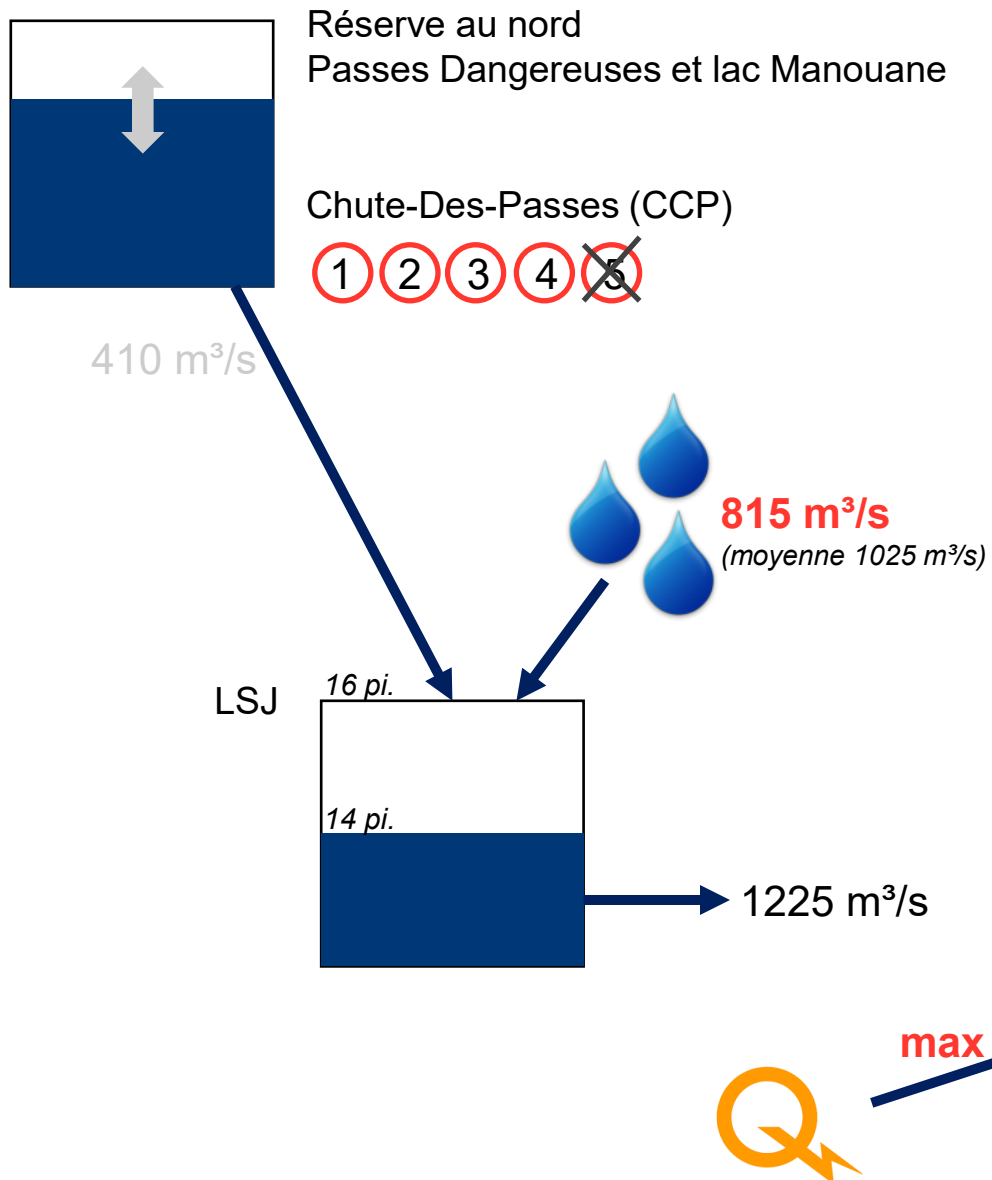
- ① Zone où le 14 pi. ne saurait être maintenu faute d'apports en eau suffisant – critère du 815 m³/s en aval



- ② Zone avec montée progressive possible > 15.5 pi. et < 16.5 pi. si ceinture de glace sur les berges confirmée
- ③ Zone avec montée possible > 16 pi. et inférieur à 16.5 pi. si apports naturels au LSJ supérieurs à un critère de forte hydraulicité*

* Atteinte d'un seuil de 1500 m³/s d'apports naturels excluant le débit contrôlé de la rivière Péribonka

① Conditions sur le niveau minimum en été



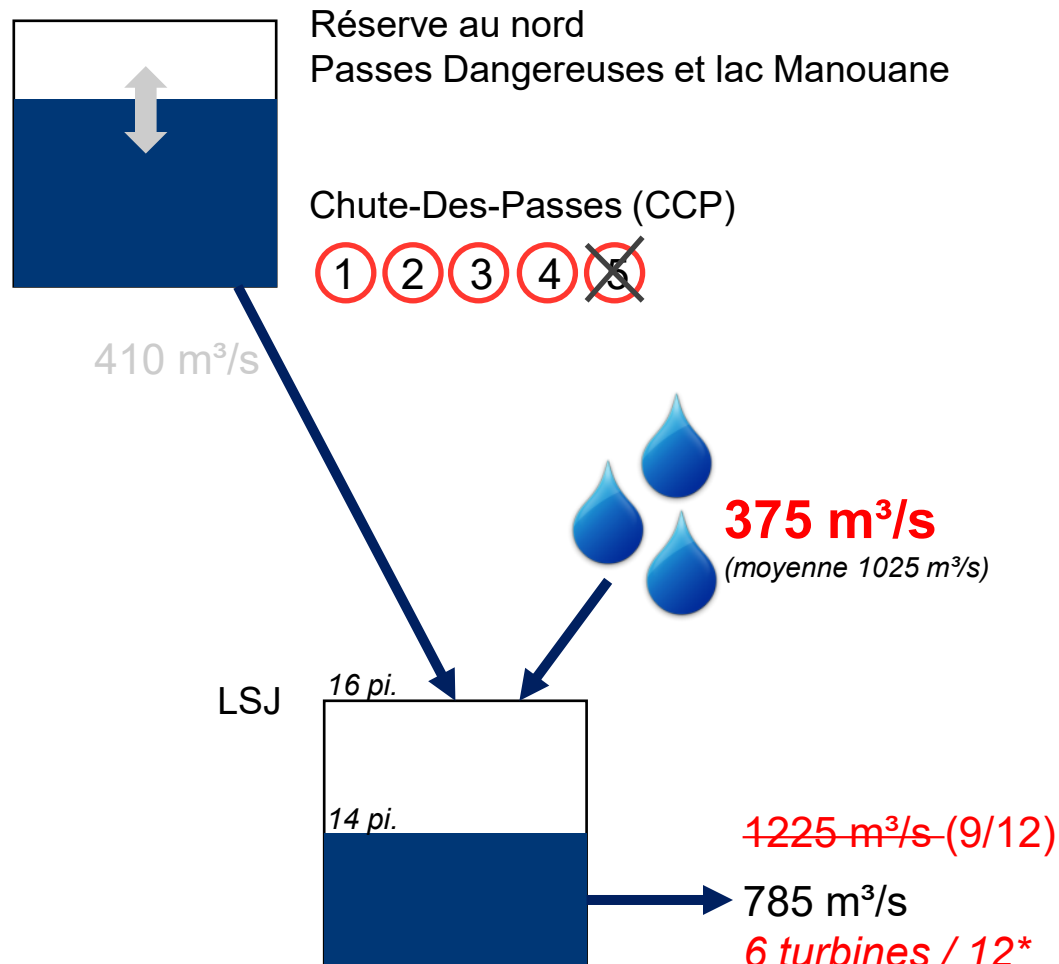
Scénario M : 2018-2027

« ...Pour la période du 24 juin au 1^{er} septembre, il n'est pas tenu de maintenir un **niveau minimal de 14 pieds** dans des conditions de **faible hydraulicité**, soit des **apports** sur le bassin aval **inférieurs à 815 m³/s** pendant plus de **10 jours consécutifs**... »

- L'esprit est que pour de faibles apports en eau le niveau minimum ne peut être tenu sur une longue période sans devoir procéder à une réduction de la charge des usines de la région



① Conditions sur le niveau minimum en été



* Limite stabilité réseau

Scénario M : 2018-2027

« ...Pour la période du 24 juin au 1^{er} septembre, il n'est pas tenu de maintenir un **niveau minimal de 14 pieds** dans des conditions de **faible hydraulicité**, soit des **apports** sur le bassin aval **inférieurs à 815 m³/s** pendant plus de **10 jours consécutifs**... »

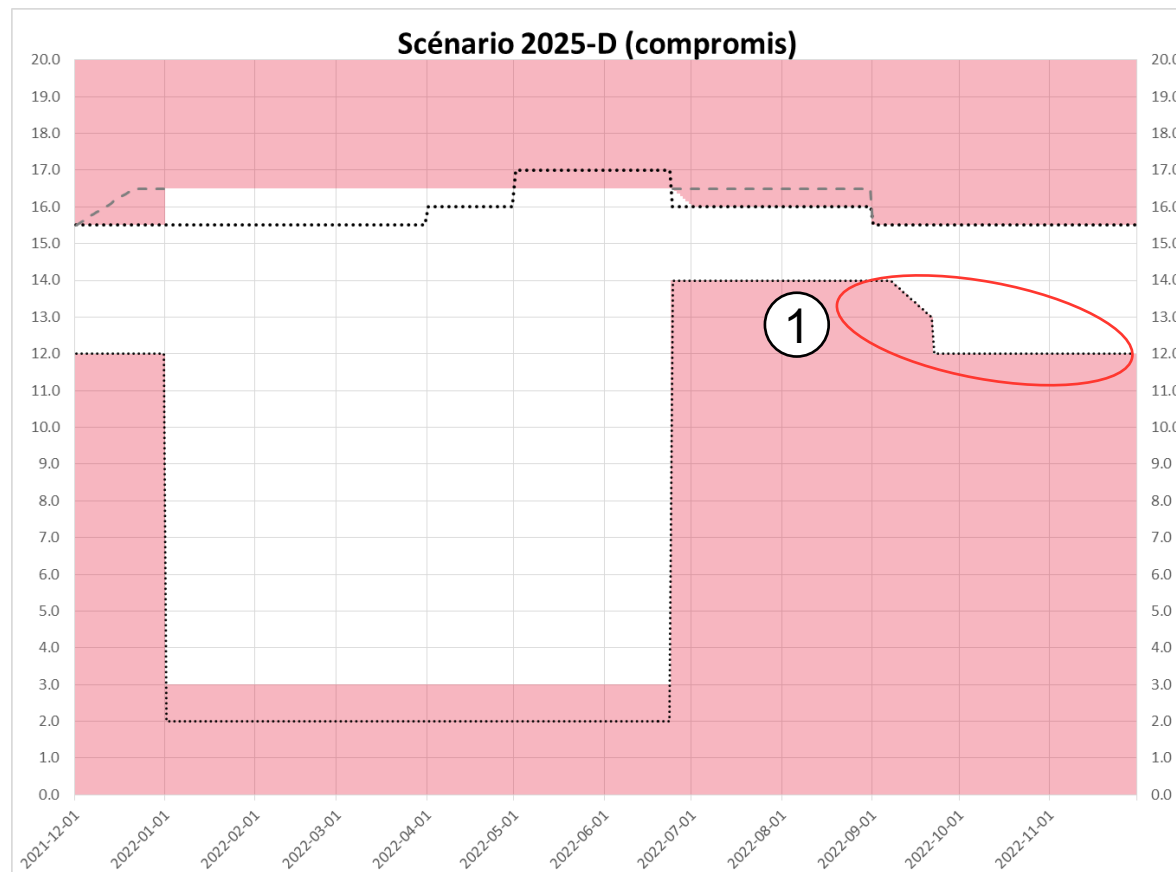
- L'esprit est que pour de faibles apports en eau, le niveau minimum ne peut être tenu sur une longue période



-360 MW



Conditions sur le niveau minimum en été-automne



Scénario D : 2028-2037

« ...Pour la période du 24 juin au ~~1^{er} septembre~~ **31 décembre**, il n'est pas tenu de maintenir ~~un niveau minimal de 14 pieds~~ le **niveau minimum du scénario de gestion** dans des conditions de **faible hydraulicité**, soit des **apports** sur le bassin aval **inférieurs à 815 m³/s** pendant plus de **10 jours consécutifs**... »

- Changement proposé pour palier à un vide face à l'encadrement du niveau minimum d'opération à l'automne et régulariser la situation
- Avec changements climatiques, niveau inférieur au minimum plus à risque de subvenir en septembre que août (ex. 2021 niveau 1^{er} septembre à 12.8 vs min à 14 pi)
- Pour octobre à décembre, très faible risque (aucun cas en simulation), peu d'incidence sur les usages du LSJ, ne vise qu'à donner une référence pour encadrer une éventuelle baisse en lien avec la surveillance du ministère

② Conditions de montée en décembre (sc. 2025-D)

Principe directeur : Éviter l'érosion additionnelle par une montée > 15.5 pi. en décembre

②

Zone avec montée possible si ceinture de glace sur les berges confirmée

Critère de confirmation : En développement et raffinement au cours des 3 prochaines années

1) Utilisation du critère de prise des glaces (basé sur analyse imagerie satellite avec corrélation température et évolution du couvert de glace)

Modèle de prise des glaces d'une ceinture protectrice

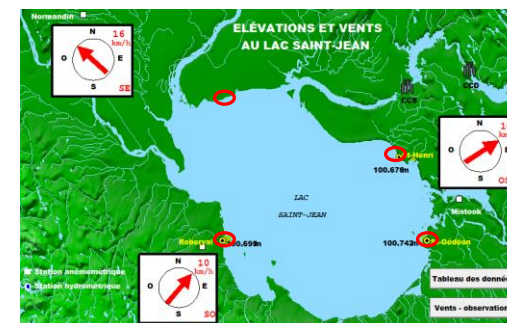
-140 °C-jours de gel comptabilisés à partir des trois premiers jours consécutifs où la température moyenne est négative *

ET

2) État d'une ceinture de glace validé par imagerie satellite pour une vue d'ensemble et/ou avec points d'observations terrains à 4 sites, 3 des stations de mesure du niveau du LSJ (*Roberval, St-Gédéon et St-Henri de Tatillon*) + secteur Dolbeau-Mistassini



Aperçu du LSJ à -140 °C-jours de gel



Points d'observation de l'état de la ceinture de glace

* Température de Roberval

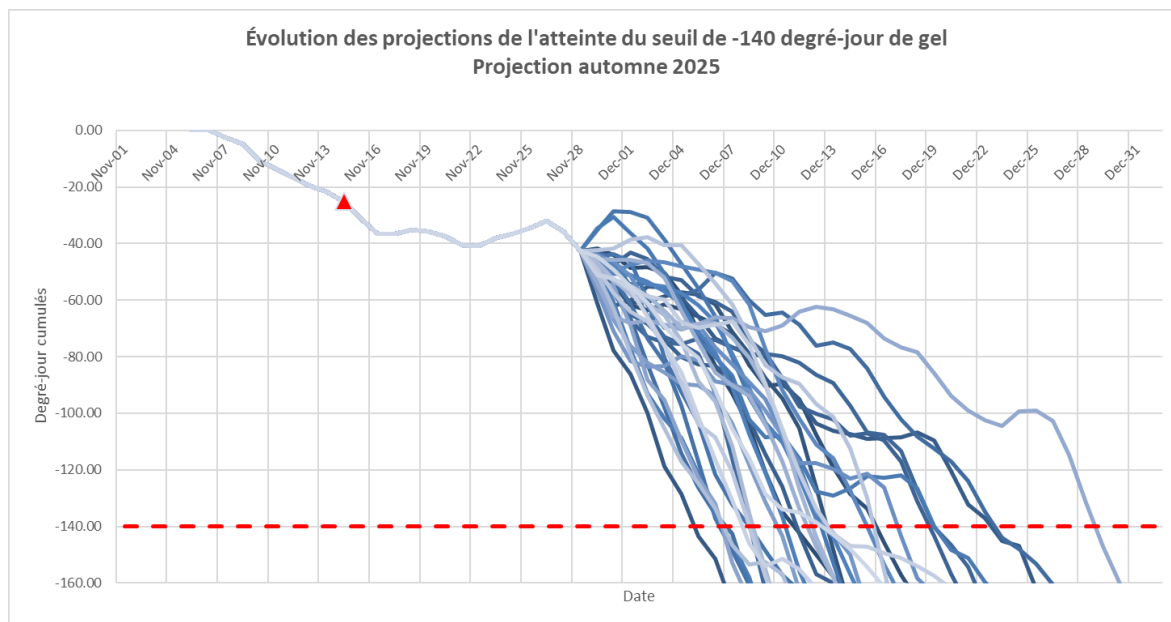
② Conditions de montée en décembre (sc. 2025-D)

Principe directeur : Éviter l'érosion additionnelle par une montée > 15.5 pi. en décembre

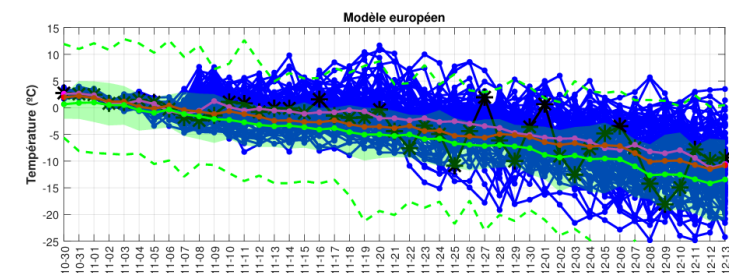
②

3) Prise de données et raffinement dès l'automne 2025

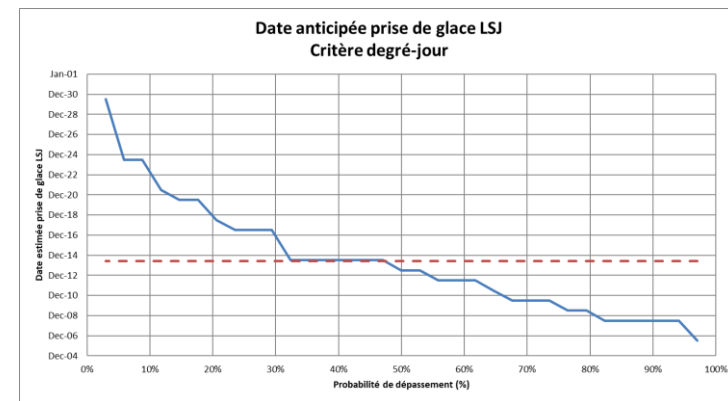
- Confirmation de l'évolution entre le cumul de froid et couvert de glace
- Évaluation de la protection offerte par le gel vs température
- 3-4 visites anticipées (au début gel avant le -140 d-j, vers le -140 d-j, après, vers -160 d-j)
- Visites ad-hoc si redoux ou conditions venteuses
- Documentation
- Retour au CPP des observations



* Température de Roberval



Utilisation des prévisions météo



Atteinte du -140 d-j actuellement anticipée au
13 décembre [29 nov. – 3 janvier]

Prise des glaces 2023

**Date de prise des glaces
considérée : 5 décembre 2023**

**Date de prise des glaces
prédite : 6 décembre 2023**



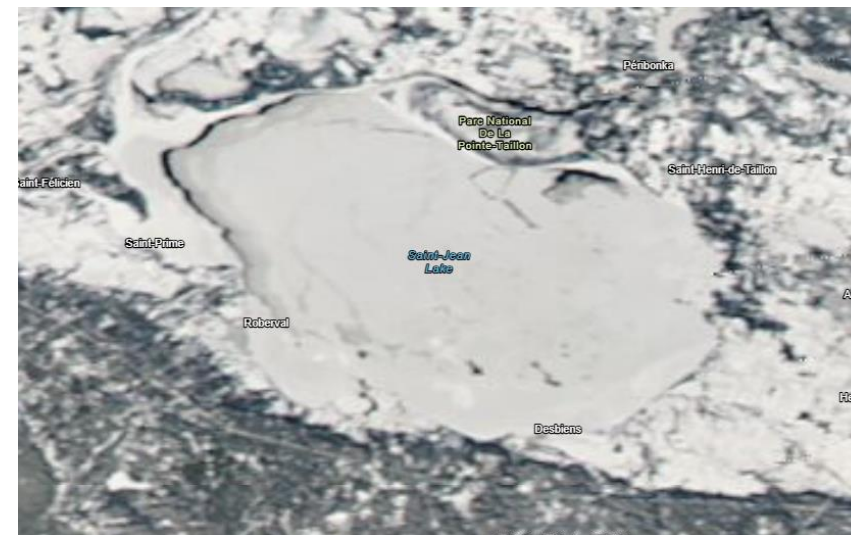
4 décembre 2023



5 décembre 2023



6 décembre 2023



8 décembre 2023

Horizon 2024

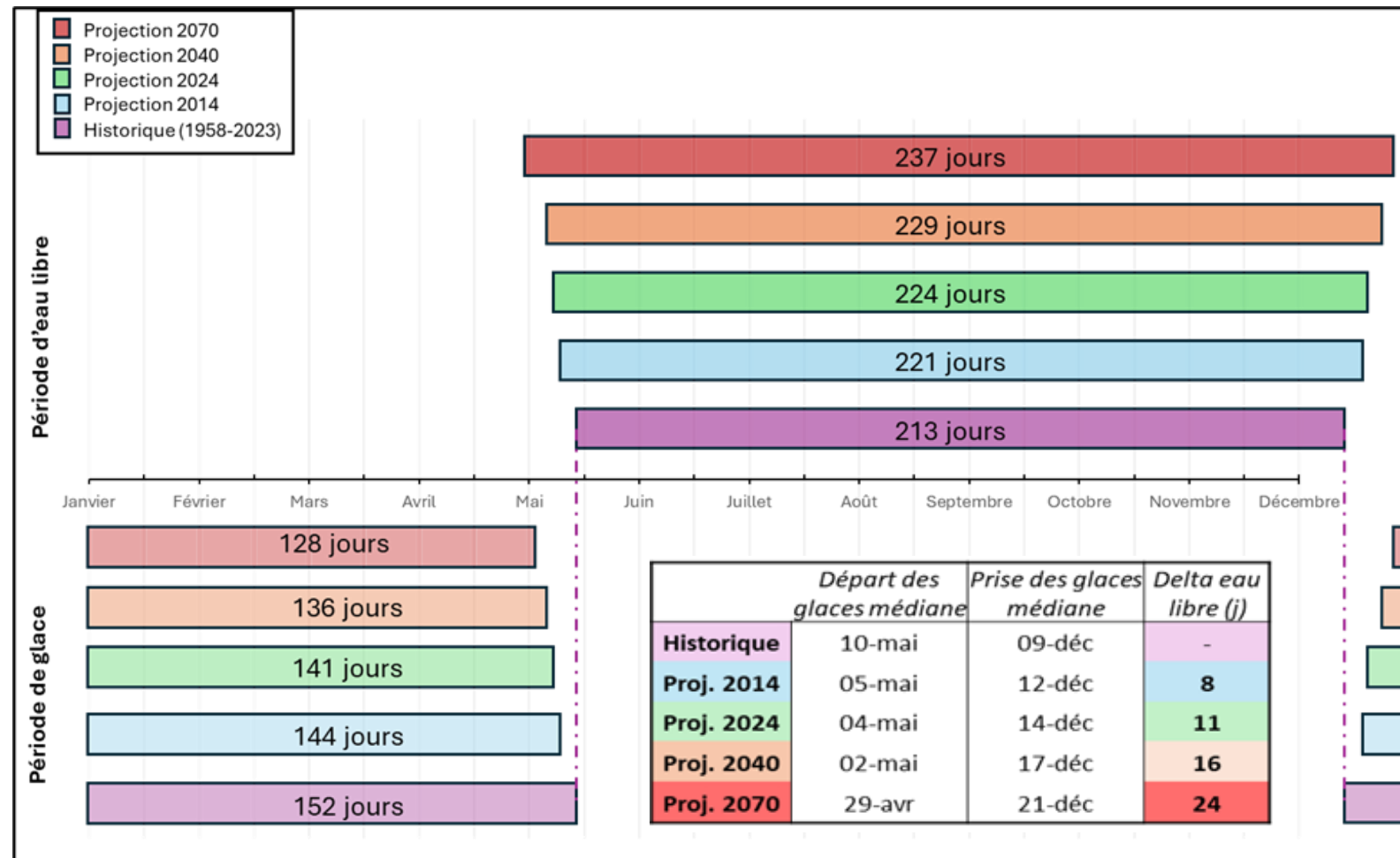
Date médiane: 14 décembre

Intervalle: 7 au 21 décembre
(écart moyen = ± 7 jours)

Horizon 2040

Date médiane: 17 décembre

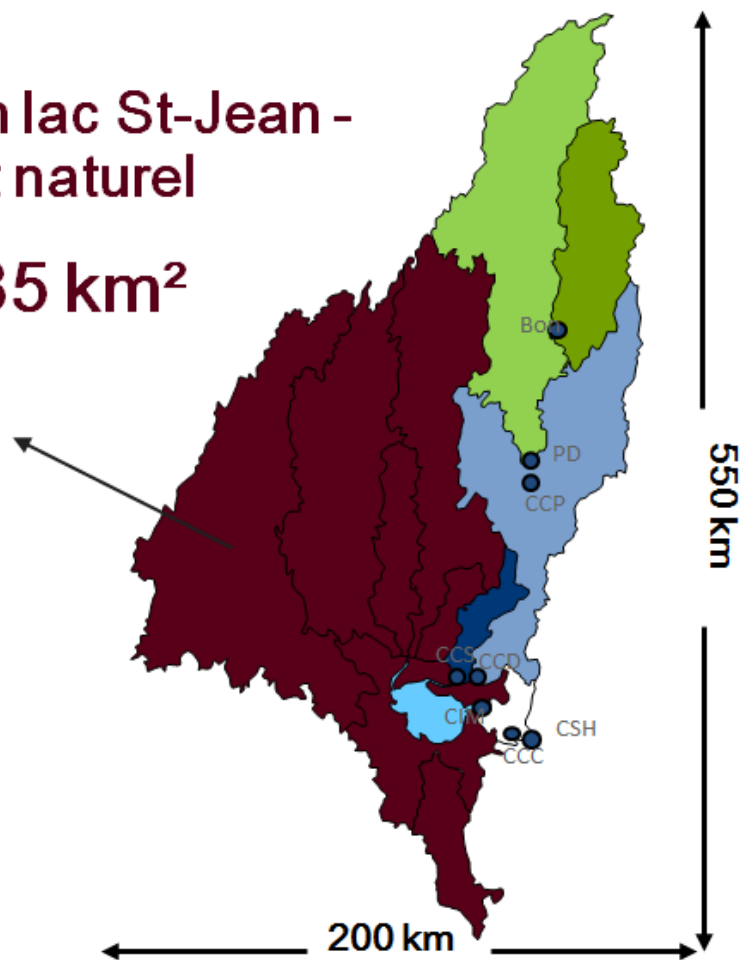
Intervalle: 9 au 24 décembre
(écart moyen = ± 7 jours)



3 Condition de montée en été (sc. 2025-D)

Bassin lac St-Jean -
apport naturel

45 385 km²



* Apports naturels excluant le débit contrôlé de la rivière Péribonka

- 3 Zone avec montée possible si apports naturels au LSJ* supérieur à un critère de forte hydraulicité

- Utilisation d'un critère à la manière du 815 m³/s pour de la faible hydrologie

Critère considéré

Le LSJ pourra être monté [16.00 – 16.50] pi. en juillet et août suivant un événement météo conduisant à des apports naturels au LSJ de plus de **1500 m³/s***

- Utilisé fonctionnellement de **3 à 4 années sur 10**
- Occurrence moyenne plage < 16 pi. : **92% des jours**

Pourquoi 1500 m³/s ?

*Critère présentant un débit total entrant au LSJ significatif, dépassant la capacité de la centrale, **effet substantiel** et **limitant vs fréquence d'utilisation**.*

*Critère naturel, **indépendant de la gestion de l'eau sur le territoire***



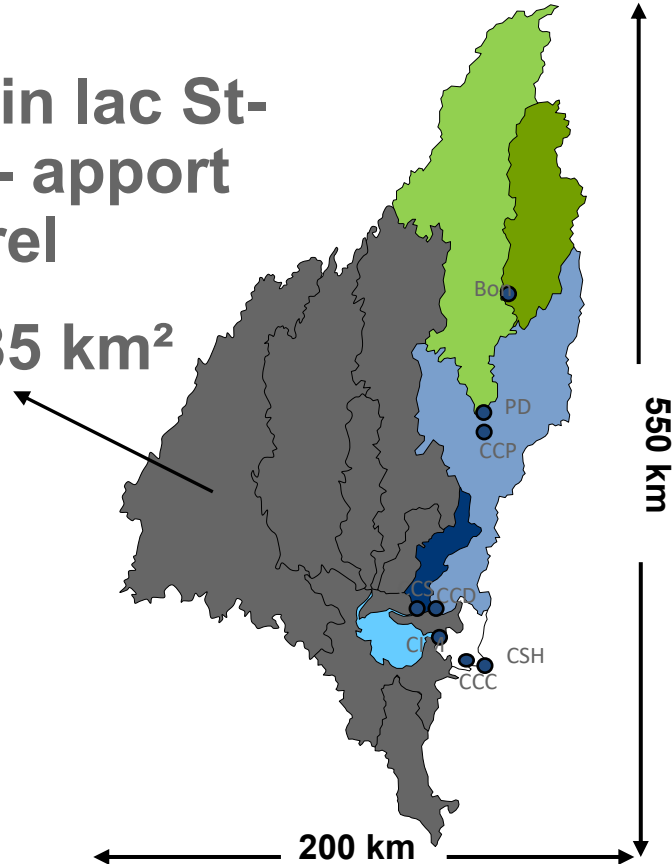
Bilan des tempêtes pendant la période estivale

- Contexte
 - Aperçu de la fréquence et l'intensité des tempêtes du 24 juin au 31 août basées sur l'historique
- Source de données
 - Inventaire des tempêtes 2016-2023 (rapports de suivi annuel des conditions érosives)
- Faits saillants
 - Des tempêtes sont observées entre le 24 juin et le 31 août environ **1 fois par année**
 - Les tempêtes observées pendant cette période représentent environ **9 %** des tempêtes observées sur toute une année (1,3 sur 14,3)
 - L'intensité des tempêtes observée pendant cette période est **comparable** à celle des tempêtes observées au printemps, mais demeure environ **50 % plus faible** que celle des tempêtes observées à l'automne.

Pourquoi 1500 m³/s au LSJ comme critère ?

Bassin lac St-jean - apport naturel

45 385 km²



Montée possible si apports naturels au LSJ* > 1500 m³/s

* Apports naturels excluant le débit contrôlé de la rivière Péribonka

Pourquoi **1500 m³/s** ?

Débit d'équipement à la centrale Iles-Maligne : 1650 m³/s (12 turbines)

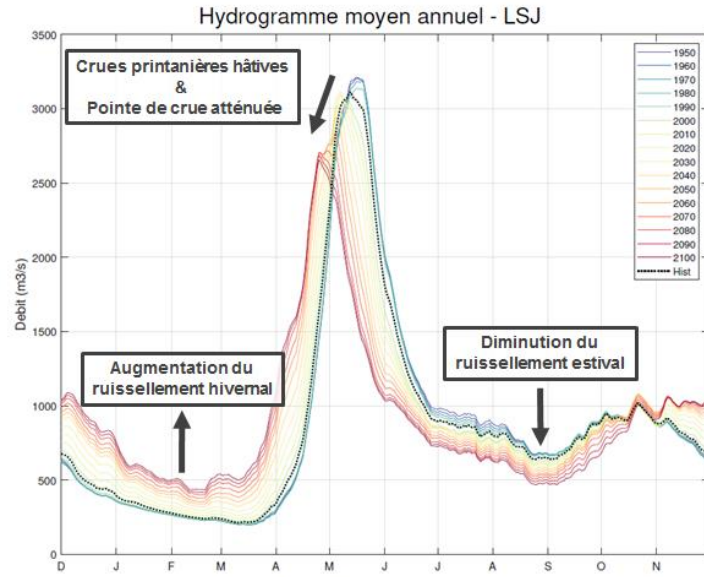
Débit d'équipement maximum typique estival à 11 unités (N-1) : 1510 m³/s

À 1500 m³/s d'apports naturels sur le bassin du LSJ, l'ensemble du débit de la Péribonka, typique [500-600] m³/s doit être déversé ou accumulé selon l'emmagasinement disponible.

Critère présentant un débit total entrant au LSJ significatif, outrepassant la capacité de la centrale, effet substantiel et limitant vs fréquence d'utilisation.

Occurrence : **[3-4] années sur 10, ou 8% du temps en moyenne**

Avantages \ objectifs du scénario D



- Base similaire au scénario ULPT – préservation des avantages
- Scénario avec plus de degré de liberté et résilient face aux défis des changements climatiques
 - Redoux, ouverture de vannes en hiver
 - Protection face aux épisodes secs en été (14 pi.)
 - *Changement marginal du risque (inhérents aux événements hydrologiques secs)*
 - *Réduction potentielle de la durée < min de l'ordre de 12 jours*
 - *Gain typique de 12 cm sur les minimums atteints lors du passage sous 14 pi.*
- Meilleure efficacité énergétique, sécurité, gaz à effet de serre
 - *Déversements évités au LSJ et au complexe CSH CCC en aval*
 - *Conditionnement du LSJ plus efficace pour l'hiver dans une période non-érosive*

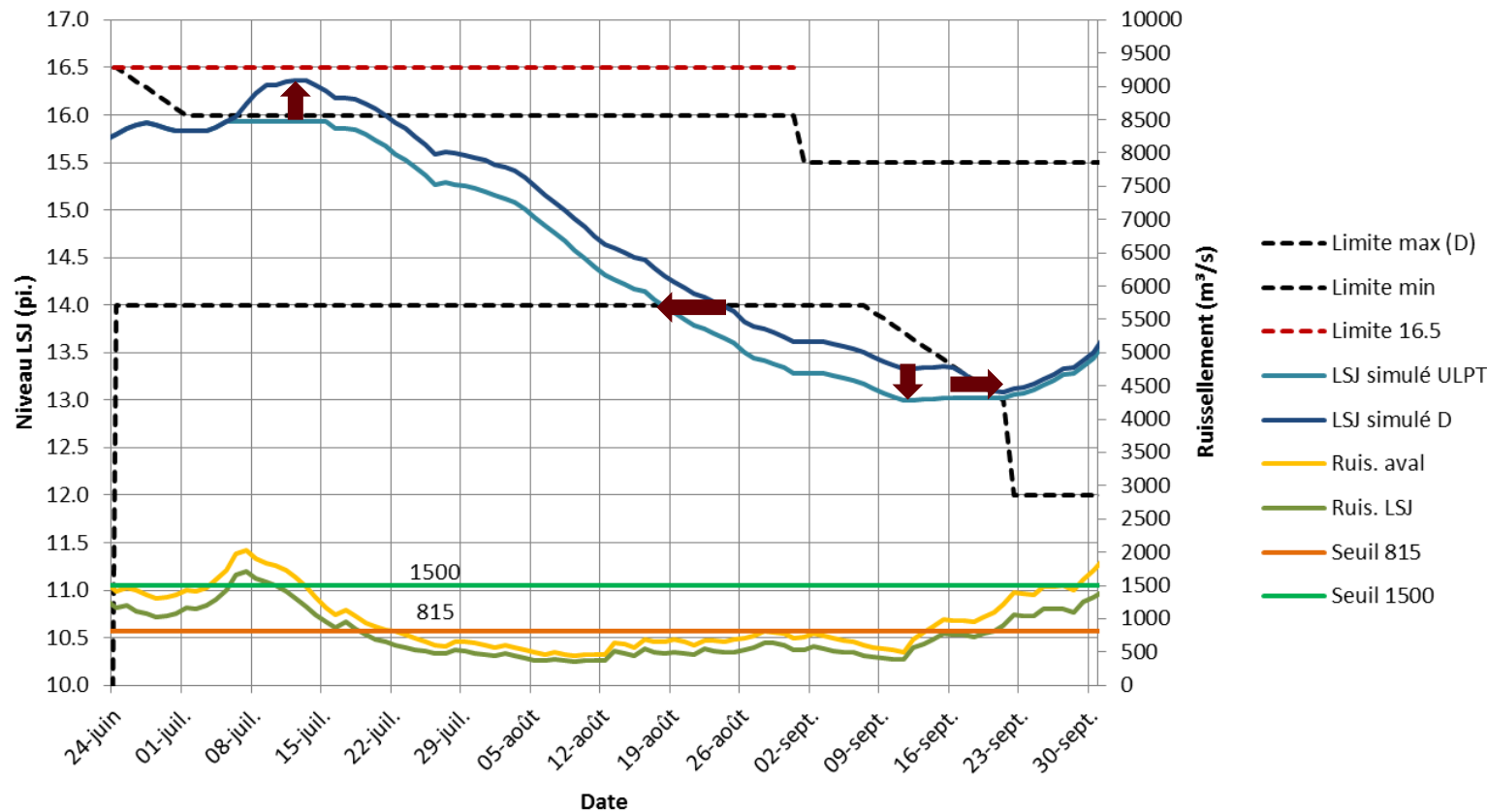


WSP Exemple 1 : avantages scénario D

Période estivale

- Durée totale : 61 jours
- Occurrence > 16 pi.: 3-4 années sur 10
- Occurrence moy. LT < 16 pi. : 92%
- Durée moyenne LT : 5 j
- Soit 0 jours ou +/- 10-14 j, 3-4 ans / 10

Exemple 1 utilisation zone 16.5 pi. en été - scénario D (été 1997)



Ex. simulation année 1997 avec D

- Suite ruissellement LSJ > 1500 m³/s
- Accumulation d'eau au LSJ > 16 pi. (max. 16.4 pi.)
- Ruissellement aval < 815 m³/s - 54 jours
- Passage < 14 pi. le 24 août
- Minimum atteint : 13.33 pi.
- Durée < min : 22 jours

Ex. simulation année 1997 sans D

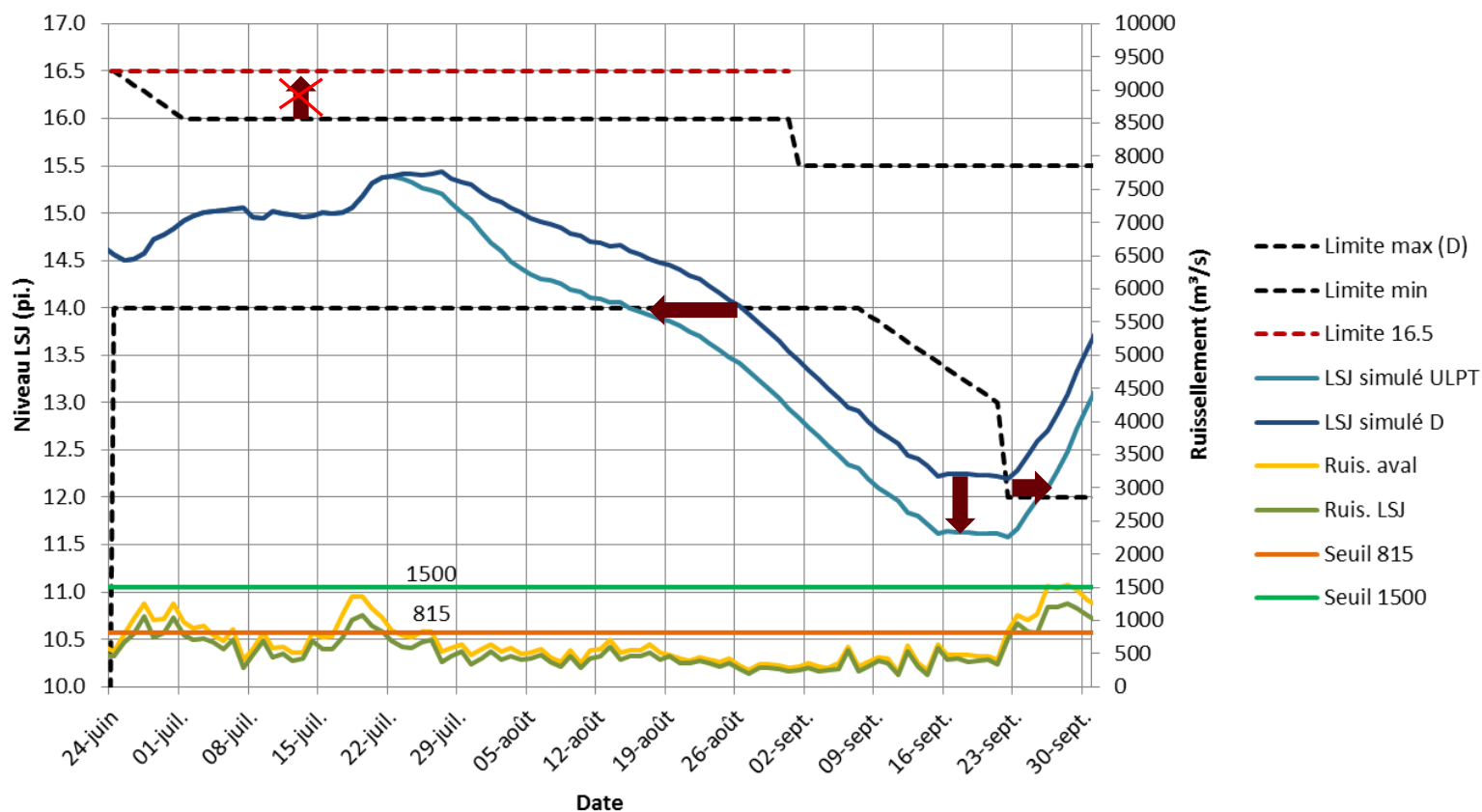
- Passage < 14 pi. le 18 août (- 6 jours)
- Minimum atteint : 13.00 pi. (-0.3 pi.)
- Durée < min : 32 jours (+10 jours)

WSP Exemple 2 : avantages scénario D

Période estivale

- Durée totale : 61 jours
- Occurrence > 16 pi.: 3-4 années sur 10
- Occurrence moy. LT < 16 pi. : 92%
- Durée moyenne LT : 5 j
- Soit 0 jours ou +/- 10-14 j, 3-4 ans / 10

Exemple 2 utilisation zone 16.5 pi. en été - scénario D (été 2021)



Ex. simulation année 2021 avec D

- Avec accès possible zone [16-16.5], plus grande tolérance à la gestion des montées du LSJ,
- Ruissellement aval < 815 m³/s - 57 jours
- Passage < 14 pi. le 26 août
- Minimum atteint : 12.25 pi.
- Durée < min : 28 jours

Ex. simulation année 2021 sans D

- Passage < 14 pi. le 15 août (- 11 jours)
- Minimum atteint : 11.60 pi. (-0.65 pi.)
- Durée < min : 42 jours (+14 jours)

Effet bénéfique en gestion de risque seulement, sans avoir à aller fonctionnellement > 16 pi.

Paramètres d'analyse : méthode de rangement

- **Lors de la présentation au CCM du 12 juin :**
 - Rangement des scénarios (de 1 à 5) avec un rang différent dès qu'un écart mathématique est présent entre deux scénarios
- **Constats de l'équipe de projet :**
 - Les résultats se doivent d'être défendus de manière transparente : élément noté au sous-comité que les écarts sont minces pour ranger les scénarios séparément
 - Les scénarios doivent être évalués équitablement pour éviter d'engendrer des écarts qui seraient non significatif sur le plan biologique
 - En lien avec les préoccupations de certaines parties prenantes dont la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, tout gain (environnemental ou autres) même minime, a son importance dans l'écosystème

À noter que les pondérations des indicateurs sont demeurées inchangées

Paramètres d'analyse ajustés : méthode de rangement

- Changement réalisé : tenir compte de l'importance biologique pour discriminer les scénarios; possibilité d'octroyer un même rang pour les indicateurs avec un faible écart
- Avec l'ajout de scénarios (2), les comparaisons vs les analyses précédentes doivent être faites avec précaution car des changements de rangs surviennent avec les nouveaux scénarios
- Robustesse scientifique et limites des modèles :
 - Limites des modèles numériques et analytiques qui peuvent présenter des différences mathématiques en absence d'impacts mesurables sur les habitats et espèces;
 - Rigueur scientifique dans la prise de décision :
 - Un écart plus faible sur un paramètre annualisé peut avoir une incidence biologique, car cela cumule plusieurs scénarios potentiels modélisés
 - Le même écart sur un paramètre pour un 1 mois pourrait être jugé non discriminant sur la base des gains écologiques

Résultats de l'analyse – ajout du scénario D

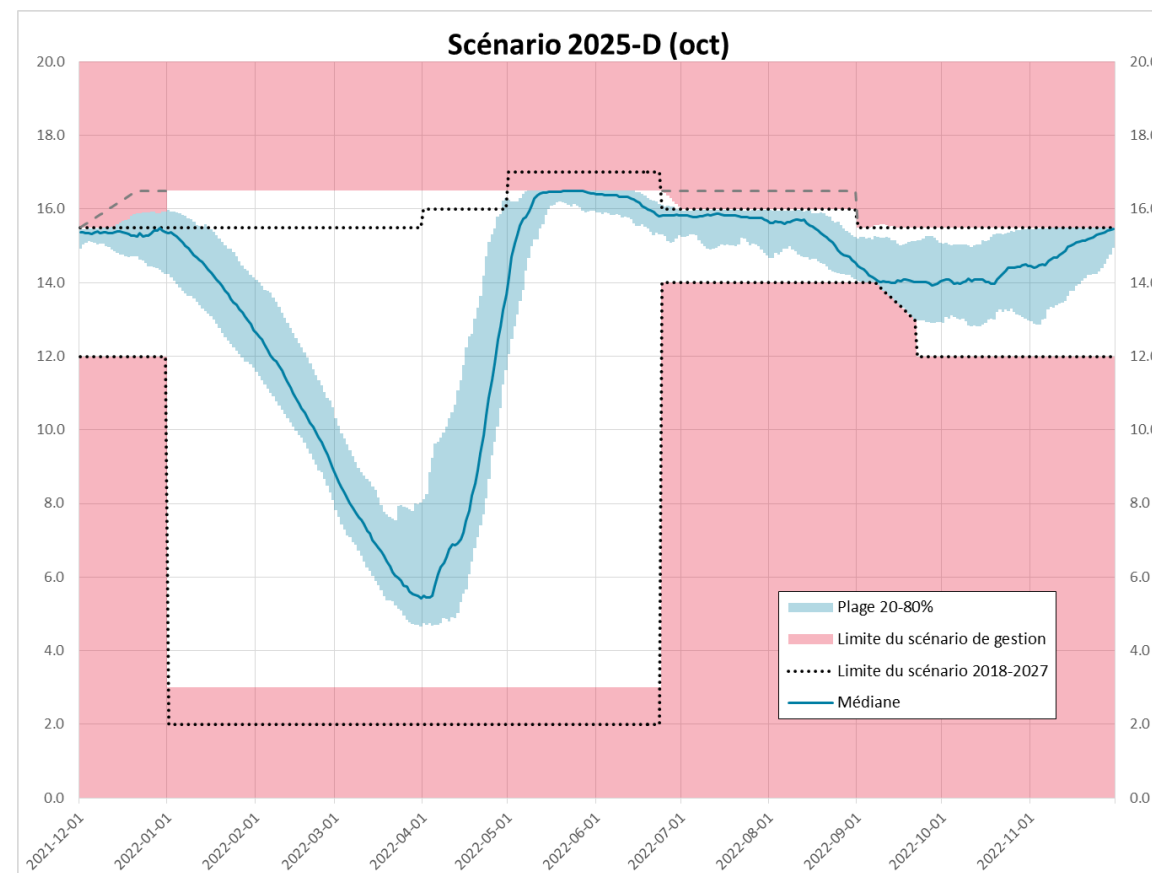
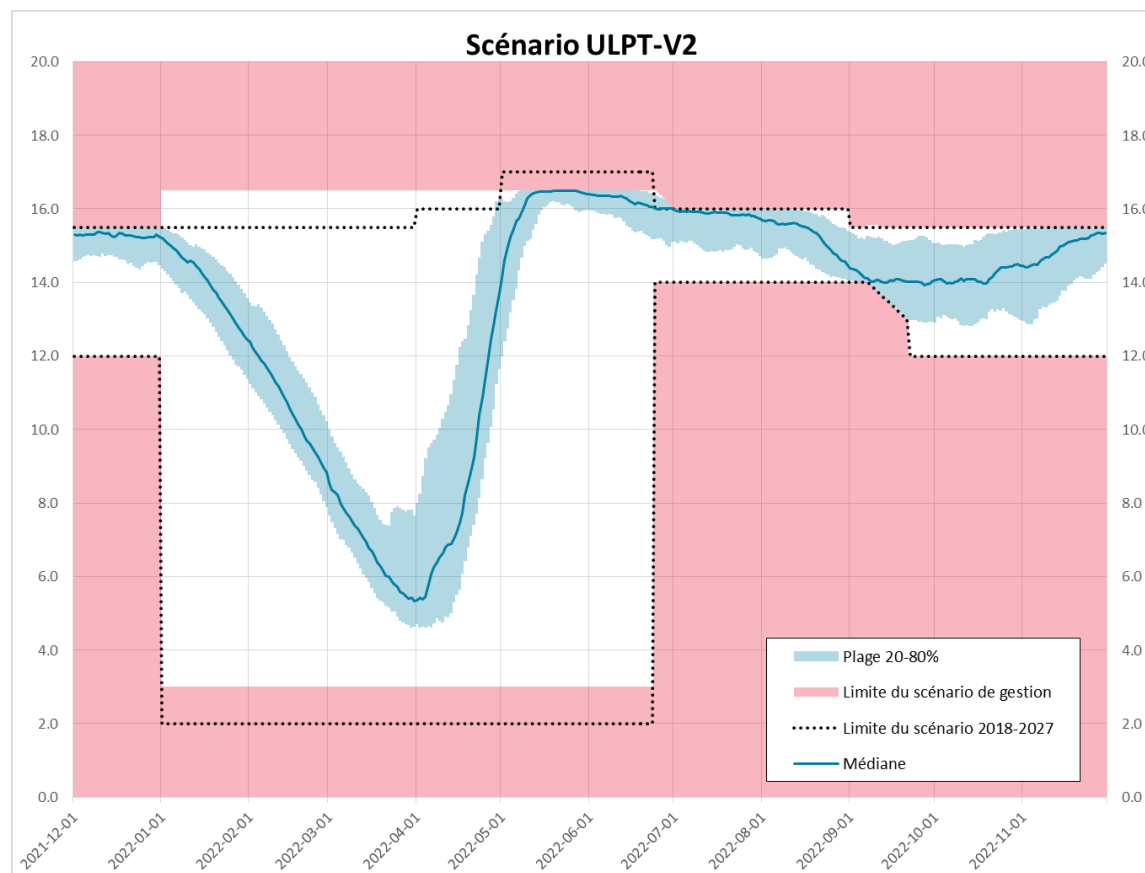
Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
TECH./ÉC. (33,3 %)	6	1	4	2	5	3
<i>Pointage</i>	1,93	0,50	1,07	0,63	1,53	1,00
SOCIAL (33,3 %)	5	6	4	3	1	2
<i>Pointage</i>	0,88	1,87	1,13	1,02	0,33	0,68
ENVIRONNEMENT (33,3 %)	6	5	2	1	3	4
<i>Pointage</i>	1,80	1,63	0,80	0,67	0,83	0,97
RANG GLOBAL	6	5	4	1	3	2
Pointage total	4,62	4,00	3,00	2,32	2,70	2,65

Comparatif des scénarios M et D

Variable	M	2025-D
Production d'énergie (MW-an)	-	+ 1,4 MW-an
Souplesse opérationnelle	Faible	Bonne
Impact sur l'érosion	-	Réduction de 0,8 % (par rapport à M)
Tranquillité d'esprit des riverains	Préoccupations au printemps	Retrait du 17 pieds améliore au printemps
Récréotourisme	Équivalents	
Utilisation par la faune et maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques	Le moins favorable	Scénario mitoyen
Faune benthique	Le plus favorable	Le second plus favorable



Comparaison plage ULPT et 2025-D



- Portrait similaire dans son ensemble et très similaire pour les plages 20-80
- Écarts perceptibles en fin décembre et épisodiques en été



ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Scénarios de l'analyse de sensibilité

- Scénario de base
- Favorise les enjeux techniques : 70 % tech., 15 % soc., 15 % env.
- Favorise les enjeux sociaux : 15 % tech., 70 % soc., 15 % env.
- Favorise les enjeux environnementaux : 15 % tech., 15 % soc., 70 % env.
- Le poids des 3 volets favorisent un peu plus les enjeux environnementaux (30 % tech., 30 % soc., 40 % env.)
- La pondération du critère « Érosion » est rétablie à 25 %
- L'attribution des rangs est pondérée selon la valeur de l'indicateur par rapport aux résultats Min et Max

Résultats de l'analyse de sensibilité

Scénario de sensibilité	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
1 – Analyse de base	6	5	4	1	3	2
2 – Enjeux techniques/économiques à 70 %	6	2	4	1	5	3
3 – Enjeux sociaux à 70 %	5	6	4	3	1	2
4 – Enjeux environnementaux à 70 %	6	5	3	1	2	4
5 – Pondération équilibrée-environnement (30-30-40)	6	5	4	1	2	2
6 – Poids cumulatif « érosion » à 25 %	6	5	4	1	3	2
7 – Rangs pondérés	6	5	4	2	3	1
Cumul des rangs individuels	41	33	27	10	19	16
Rang global	6	5	4	1	3	2



VOLET SOCIAL

ÉROSION

(Pondération 15 % social, 3,3 % technique et 10 % environnement)

L'indicateur retenu exprime la variation de l'énergie cumulative des vagues excédant l'élévation 101,54 m (16,5 pieds) :

La variation la plus faible est la plus favorable (rang 1), alors que la variation la plus élevée est le moins favorable (rang 6).

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
Variation de l'énergie cumulative	0 %	+ 7 %	+ 5,4 %	-1,4 %	-1,3 %	-0,8 %
Rang	4	6	5	1	1	3

Tranquillité d'esprit des riverains (Pondération 5 %)

Nombre de jours cumulatifs où la limite de gestion maximale est plus élevée que :

- 101,54 m (16,5 pieds) au printemps (1^{er} mai au 23 juin)
- 101,39 m (16,0 pieds) à l'été (24 juin au 31 août) et
- 101,23 m (15,5 pieds) à l'automne (1^{er} septembre au 31 décembre).

Le nombre de jours le plus faible est le plus favorable (rang 1), alors que le plus élevé est le moins favorable (rang 6).

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
Printemps (16,5 pieds)	12	0	0	0	0	0
Été (16,5 pieds)	0	69	69	69	7	12
Automne (15,5 pieds)	0	45	21	14	0	0
Total	12	114	90	83	7	12
Rang	3	6	5	4	1	2

Récréotourisme (Pondération 13,3 %)

Nombre de jours cumulatifs pendant la saison de navigation (24 juin au 22 septembre) où le niveau est inférieur à l'élévation 100,78 m (14,0 pieds).

La nombre de jours le plus faible est la plus favorable (rang 1), alors que le plus élevé est le moins favorable (rang 6).

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
Nombre de jours < 14 pieds en été	9,6	24	9,2	24	9,6	9,5
Rang	1	5	1	5	1	1



VOLET TECHNIQUE / ÉCONOMIQUE

Variation du potentiel de production d'énergie (MW-an) (Pondération 15 %)

Mégawatts (MW-an) moyens annuels additionnels ou perdus par rapport au Scénario M

Le plus grand potentiel de production d'énergie est la plus favorable (rang 1), alors que le plus faible est le moins favorable (rang 6).

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
Nombre de jours < 14 pieds en été	0 MW-an	+3,3 MW-an	+1,3 MW-an	+2,4 MW-an	+0,5 MW-an	+1,4 MW-an
Rang	6	1	3	2	5	3

Souplesse opérationnelle et résilience face aux changements climatiques /variabilité naturelle des apports (Pondération 15 %)

Plus il y a de liberté horizontale (dates de transition) et verticale (amplitude et durée des niveaux d'eau maximum), plus la souplesse opérationnelle et la résilience est jugée importante
La somme la plus élevée représente le scénario le plus favorable (rang 1)

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
Hiver	1	4	2,5	2,5	2,5	3,5
Début de crue	1	4	4	4	4	4
Maximum de crue	3	1	1	1	1	1
Min/Max été	1	4	3,5	4	2,5	3,5
Min/Max automne	1	4	2,5	4	1	1
Indice global	7	17	13,5	15,5	11	13
Rang	6	1	3	2	5	3



VOLET ENVIRONNEMENT

Utilisation par la faune et maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques (pondération = 20 %)

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
7. Utilisation par la faune et maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 6 B- Niveau moyen en septembre: 2 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 3 D- Niveaux moyens été: 2 E- Niveaux moyens automne: 2 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 6 Total: 22	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 2 B- Niveau moyen en septembre: 5 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 1 D- Niveaux moyens été: 2 E- Niveaux moyens automne: 6 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 1 Total: 18	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 1 B- Niveau moyen en septembre: 1 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 4 D- Niveaux moyens été: 1 E- Niveaux moyens automne: 2 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 2 Total: 12	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 2 B- Niveau moyen en septembre: 5 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 1 D- Niveaux moyens été: 2 E- Niveaux moyens automne: 1 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 2 Total: 14	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 2 B- Niveau moyen en septembre: 2 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 4 D- Niveaux moyens été: 2 E- Niveaux moyens automne: 2 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 2 Total: 15	A- Nbre de jours à 16 pi au printemps: 2 B- Niveau moyen en septembre: 2 C- Différence entre niveau MAX printemps et MIN été: 4 D- Niveaux moyens été: 2 E- Niveaux moyens automne: 2 F- Variabilité annuelle: 1 G- Variabilité inter-annuelle: 2 Total: 15
Rang	6	5	1	2	3	3

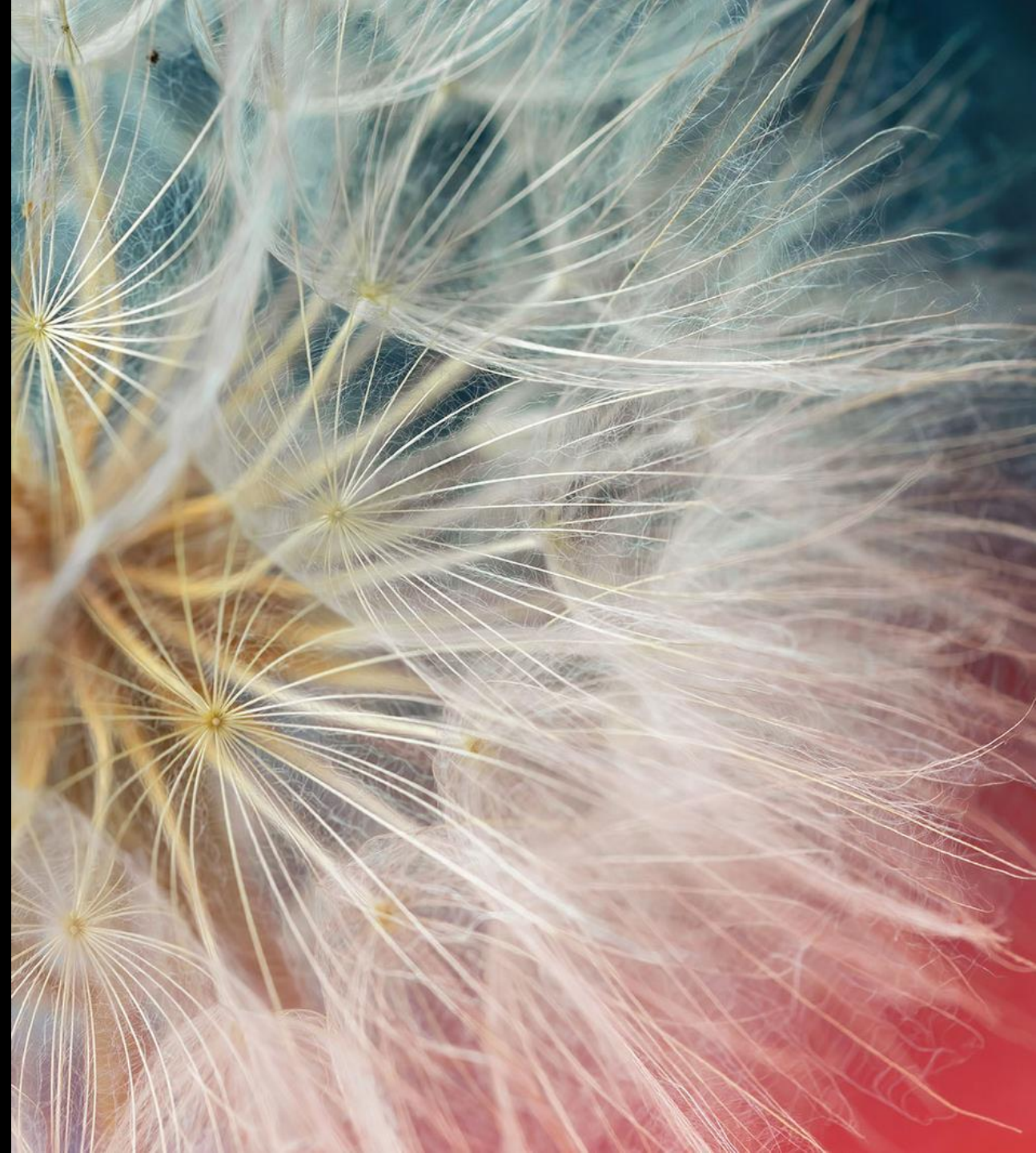
Protection de la faune benthique et des habitats (pondération = 3,3 %)

Scénarios	M	2025-A	2025-B	2025-C	ULPT	2025-D
8. Protection de la faune benthique et des habitats	H- Niveaux moyens en hiver: 6 I- Niveaux moyens annuels: 4 J- Niveaux maximums en hiver: 6 Total: 16	H- Niveaux moyens en hiver: 1 I- Niveaux moyens annuels: 1 J- Niveaux maximums en hiver: 1 Total: 3	H- Niveaux moyens en hiver: 3 I- Niveaux moyens annuels: 1 J- Niveaux maximums en hiver: 3 Total: 7	H- Niveaux moyens en hiver: 3 I- Niveaux moyens annuels: 6 J- Niveaux maximums en hiver: 3 Total: 14	H- Niveaux moyens en hiver: 3 I- Niveaux moyens annuels: 4 J- Niveaux maximums en hiver: 3 Total: 10	H- Niveaux moyens en hiver: 2 I- Niveaux moyens annuels: 1 J- Niveaux maximums en hiver: 2 Total: 5
Rang	6	1	3	5	4	2



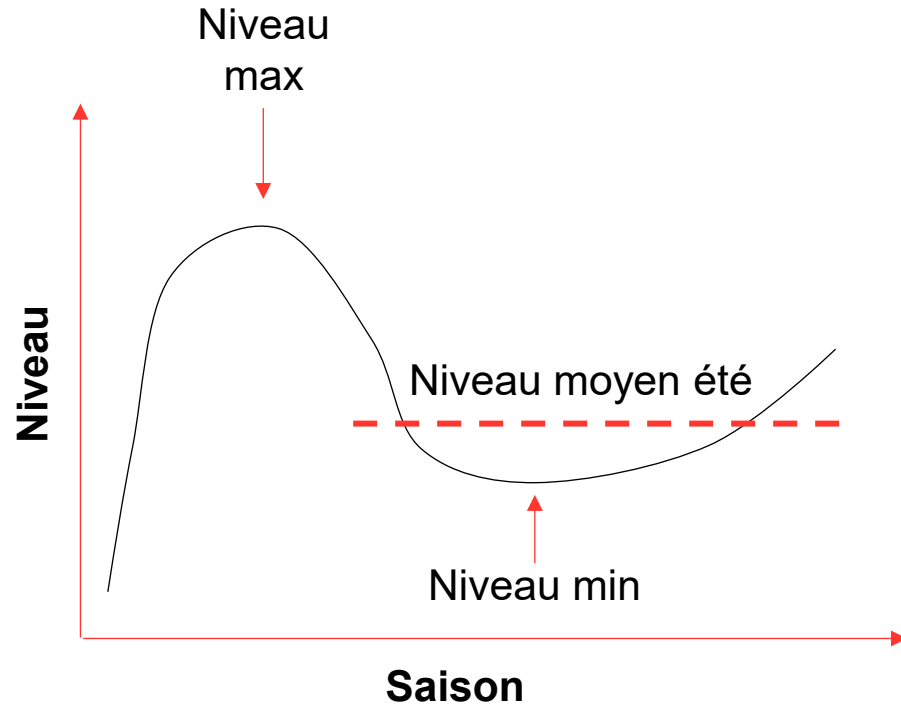
MERCI

wsp.com

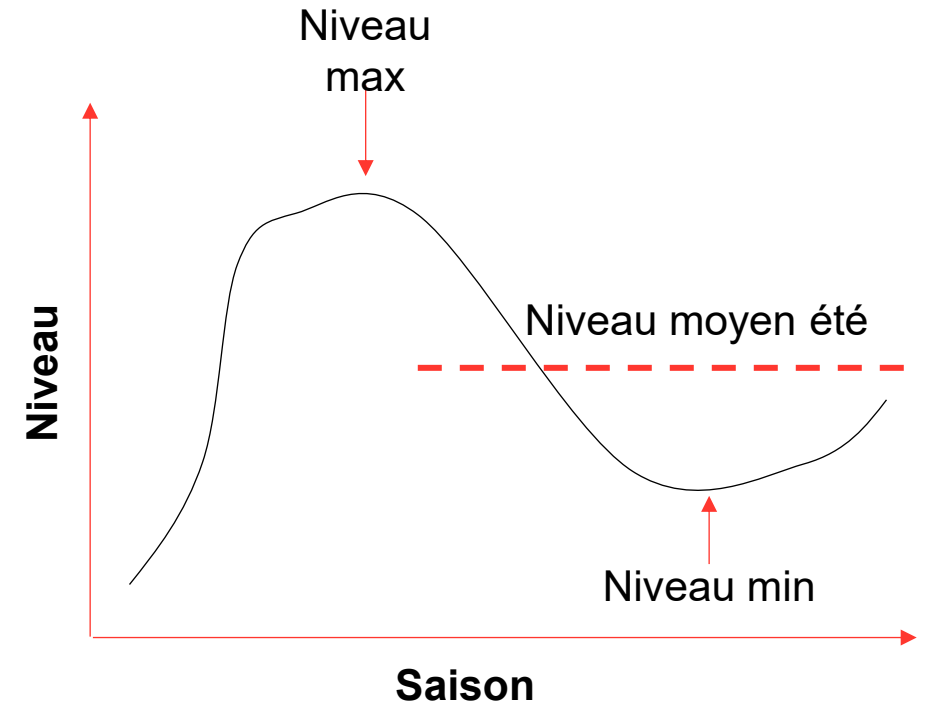


Écart printemps/été vs niveau moyen

Écart élevé, niveau moyen plus faible



Écart élevé, niveau moyen plus élevé



Pause

PILOTE

RioTinto

Annexe 5 : Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT

Suivi des échanges sur la future structure de gestion participative portée par ULPT

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE POUR CO-CONSTRUIRE UNE STRUCTURE
DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION PARTICIPATIVE DU LAC SAINT-JEAN



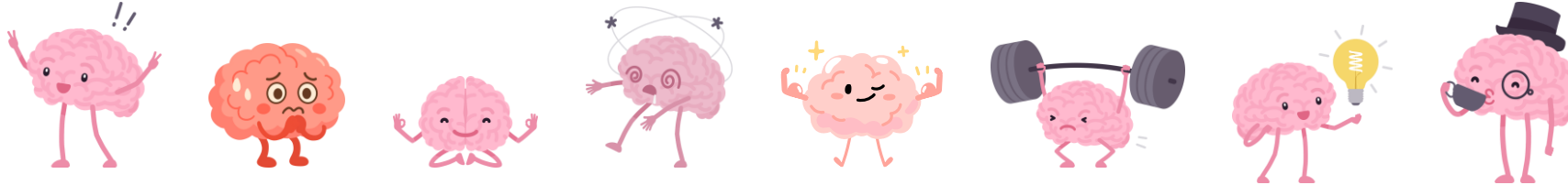
PLAN DE LA PRÉSENTATION



30 MINUTES

- Résumé du travail réalisé cet automne
- Nos incontournables pour une gouvernance saine
- Présentation de la structure actuelle
- Les éléments qui font consensus pour les membres
d'Un lac pour tous
- Les prochaines étapes

BEAUCOUP DE TRAVAIL RÉALISÉ SUR LE MODÈLE DE GOUVERNANCE



Comité des parties prenantes (CPP)

- 9 septembre 2025 — 1 h 30
- 24 octobre 2025 — 1 h
- 13 novembre 2025 — 2h30
- **Total : 5h de discussions sur la gouvernance**

Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean (CGDLSJ)

- 1 heure de rencontre dédiée à la gouvernance
- 1 rencontre supplémentaire sera planifiée au retour des fêtes

Sous-comité sur la gouvernance (membres du CGDLSJ, CREDD et *Rio Tinto*)

- 3 rencontres tenues (2h chaque)
- 1 rencontre supplémentaire sera planifiée au retour des fêtes

Comité consultatif du milieu (CCM)

- 30 minutes prévues aujourd'hui

LES PRINCIPES INCONTOURNABLES POUR UNE GOUVERNANCE SAINE



- **Financement réservé**

- Assurer un financement récurrent de *Rio Tinto* pour l'organisme ULPT afin de garantir la stabilité et la pérennité de l'organisation, tout en demeurant ouvert à d'autres sources de financement.

- **Implication en amont**

- Impliquer ULPT dès le début des réflexions et des processus décisionnels, et non uniquement lorsque les décisions sont prises.

- **Participation active**

- Favoriser un niveau de participation plus élevé, allant **au-delà de la concertation**, afin de permettre une **participation active**, réelle et significative des parties prenantes.

- **Représentativité des acteur·ices**

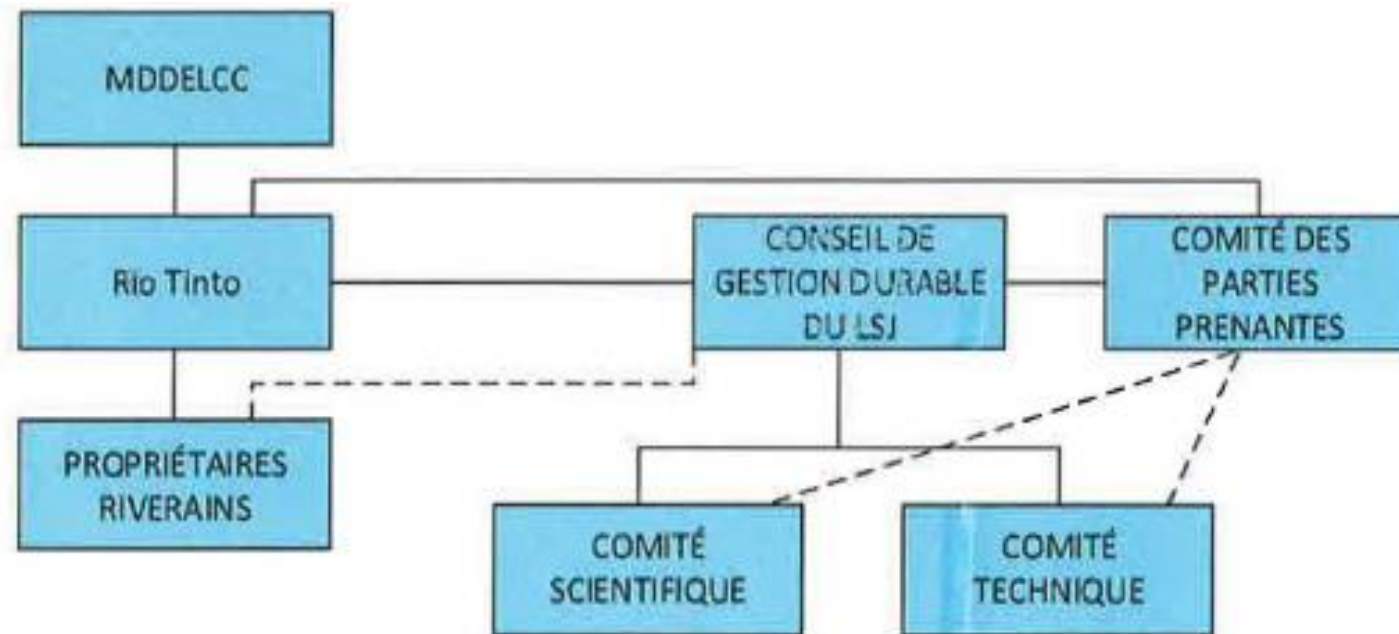
- S'assurer de la présence et de la voix d'acteur·ices représentatif·ves de la diversité des intérêts liés au lac Saint-Jean.

LES PRINCIPES INCONTOURNABLES POUR UNE GOUVERNANCE SAINE (SUITE)



- **Indépendance de l'organisme**
 - Préserver l'indépendance et l'autonomie d'ULPT pour maintenir la confiance et la crédibilité auprès des parties prenantes.
- **Gouvernance souple et efficace**
 - Mettre en place une structure de gouvernance agile, simple et adaptée, qui facilite la prise de décision et l'innovation.
- **Développer de l'expertise interne**
 - Développer progressivement une expertise à l'interne afin de renforcer la capacité d'analyse, d'interprétation et de mise en perspective des positions et des informations présentées par *Rio Tinto*.
- **Reconnaissance des savoirs citoyens**
 - Reconnaître, intégrer et valoriser les savoirs citoyens, notamment ceux des riverain·es et des communautés autochtones, dont la connaissance du territoire constitue un apport essentiel à la prise de décision.

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE ACTUELLE





POINTS DE CONVERGENCE DES MEMBRES DU CPP



Pour le moment, aucun consensus n'a été atteint au sein du *Comité des parties prenantes* (CPP) concernant le modèle de gouvernance à intégrer dans la future structure de gestion participative.

Cependant, certains points font consensus parmi les membres et *Rio Tinto* :

- Consensus pour que le CGDLSL soit une instance stratégique;
- Consensus pour que le CPP soit une instance opérationnelle;
- Utilisation de comités ad hoc, créés au besoin pour traiter des enjeux spécifiques;

LE CONSEIL DE GESTION DURABLE DU LAC SAINT-JEAN (CGDLSJ)

Comité stratégique

- Espace de dialogue entre *Rio Tinto* et des membres ciblés du *Comité des parties prenantes* (CPP);
- Ces membres agissent comme porte-parole du reste du CPP;
- Vise à faire émerger des projets collaboratifs de conservation et de mise en valeur du lac Saint-Jean avec la communauté;

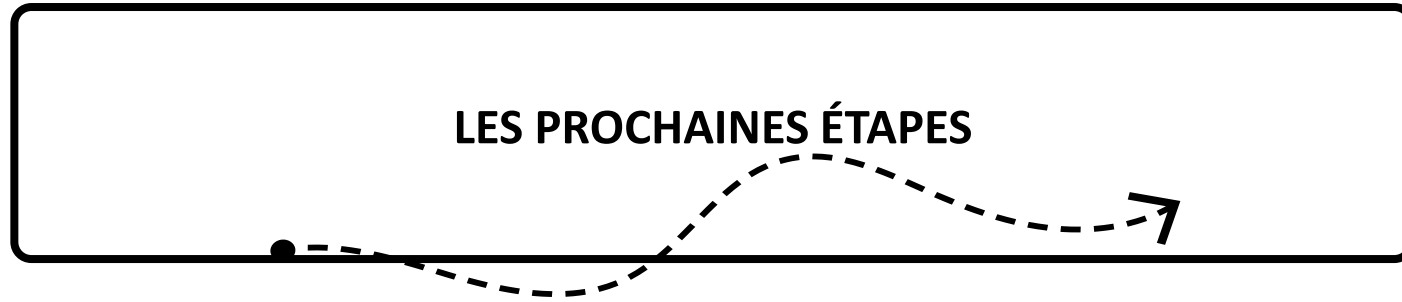
COMITÉ DES PARTIES PRENANTES (CPP)

Comité opérationnel

- Rassemble des acteur.ices de divers secteurs liés au lac Saint-Jean;
- Chaque partie prenante apporte sa propre perspective pour co-construire une vision collective du lac;
- *Rio Tinto* participera à quelques rencontres statutaires pour présenter les sujets liés à son *Programme de gestion de l'érosion*, selon un calendrier établi annuellement avec ULPT;
- *Rio Tinto* peut être invité ponctuellement pour certains sujets, sans siéger au comité;

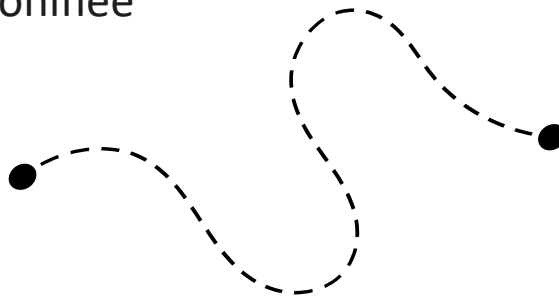
COMITÉS AD HOC

- Le CGDLSJ pourra créer des comités ad hoc selon les besoins ou enjeux identifiés par les parties prenantes ou par *Rio Tinto*;
- Chaque comité aura un mandat clair et une durée déterminée;
- La composition sera adaptée au mandat, regroupant les personnes ayant l'expertise pertinente;
- Exemple : comité ad hoc sur les poissons fourrages;



L'étude d'impact environnemental (ÉIE) de *Rio Tinto* sera déposée en décembre 2025. Le temps file et nous ne sommes pas encore arrivés à une structure qui fait consensus, voici ce qui est proposé :

- Ajout d'un texte général sur le processus réalisé et sur notre objectif de mettre en place une gestion participative bonifiée
- Un prochain atelier de travail #4
- Un prochain CPP
- Une rencontre avec le CGDLSJ



**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU DES
COMMENTAIRES ?**

**MERCI À TOUS ET À TOUTES POUR VOTRE
ÉCOUTE !**

Annexe 6 : Consultation sur la démocratisation de l'information du Programme 2028-2037

Consultation sur la démocratisation de l'information du Programme 2028-2037

Atelier : Consultation pour une diffusion grand public de l'information du Programme 2028-2037

➤ 16h	Mise en contexte
➤ 16h 05	Sujets à aborder (par thème)
➤ 16h 10	Moyens de diffusion
➤ 16h 15	Opportunités de diffusion

Objectif du questionnaire

L'objectif est de reproduire, à plus grande échelle, le travail d'information réalisé avec vous dans le cadre du Comité consultatif du milieu depuis septembre 2024, et de démocratiser, au cours de la prochaine année, les composantes les plus importantes du PGEPBLSJ 2028-2037.

Le questionnaire comprend trois sections :

- Sujets à aborder, classés par thème
- Moyens de communication à privilégier
- Identification des canaux les plus pertinents à déployer



Résumé des résultats

- Sujets à aborder, classés par thème
- Moyens de communication à privilégier
- Identification des canaux les plus pertinents à déployer



Annexe 7 : Mot de la fin

Un grand MERCI pour votre contribution!

Les échanges menés avec la communauté depuis 2023 ont contribué à faire évoluer concrètement l'étude d'impact environnemental et la conception du Programme 2028-2037 :

- Une **plus grande flexibilité** dans les **techniques d'intervention possibles**, afin de mieux s'adapter aux réalités locales et aux besoins exprimés sur le terrain
 - par exemple, à la suite d'une **vaste revue de littérature**, plusieurs **nouvelles techniques sont proposées en projets pilotes**, dont l'option de recourir à **certains bancs d'emprunt riverains**.
- La bonification du **scénario de gestion des niveaux d'eau** du lac Saint-Jean pour mieux concilier les usages
 - à partir d'une **matrice multicritère** présentée et **discutée conjointement** avec les parties prenantes.
- Clarification du **processus décisionnel** de la gestion de l'érosion, notamment de l'approche de la **non-intervention**
- Une **future structure de gestion participative portée par ULPT**, pour en faire un cadre de collaboration plus simple et efficace, plus transparent et mieux arrimé aux attentes du milieu.
- L'influence des membres dans l'identification des sujets visant la **vulgarisation de certains aspects liés au Programme 2028-2037** et sur une combinaison de moyens de communication variés afin de rejoindre des publics concernés.
- Tout au **long de l'étude d'impact**, de par votre présence et votre implication active, vous avez apporté une **rigueur dans les réflexions** afin que Rio Tinto tienne compte **des préoccupations** et de **l'impact sur les différents potentiels** (récréotourismes, villégiature, environnement, etc.).

Varia

Sondage Voix locales

Photo du comité

Objectifs 2026

- Répondre aux séries de questions du ministère à la suite du dépôt de l'étude d'impact
- Communication grand public sur des sujets spécifiques relatifs au Programme 2028-2037
- Maintenir la relation avec les membres du comité consultatif du milieu dans une formule allégée : comment?
 - Connaitre les commentaires et questions dans la communauté sur l'étude d'impact
 - Faire le suivi des communications grand public (obtenir de la rétroaction, travailler en partenariat pour la diffusion)
 - Faire le suivi des différents jalons de la démarche de renouvellement du Décret
 - Répondre à des questions d'éclaircissements de fort intérêt



PILOTE
Le monde change